



RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2015

SA au capital de 121.810.000€
Siège social :
11, avenue du Colonel Bonnet
75016 PARIS
33 1 44 14 90 20
www.synergie.fr

Sommaire

I. Rapport de Gestion	3
1. Activité du Groupe SYNERGIE en 2015	4
2. Comptes consolidés et comptes sociaux	11
3. Évènements postérieurs à la clôture et perspectives d'avenir	16
4. Gouvernement d'entreprise	19
5. Gestion des risques	21
6. Vie du titre SYNERGIE	25
7. Autres rappels légaux	29
8. Tableau des résultats des cinq derniers exercices	30
II. Comptes consolidés du Groupe SYNERGIE	31
1. Bilan consolidé avant affectation	32
2. Etat du Résultat global consolidé	33
3. Tableau des flux de trésorerie	34
4. Tableau de variation des capitaux propres	35
5. Annexe au bilan et au compte de résultat consolidés	36
III. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	71
IV. Comptes sociaux de SYNERGIE S.A.	74
1. Bilan de SYNERGIE SA avant affectation	75
2. Compte de résultat de SYNERGIE SA	77
3. Tableau des flux de trésorerie de SYNERGIE SA	78
4. Annexe au bilan et au compte de résultat de SYNERGIE SA	79
V. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de SYNERGIE S.A.	96
VI. Déclaration de la personne responsable	99

Rapport de Gestion

- Activité du Groupe SYNERGIE en 2015
- Comptes consolidés et comptes sociaux
- Evènements postérieurs à la clôture et perspectives d'avenir
- Gouvernement d'entreprise
- Gestion des risques
- Vie du titre SYNERGIE
- Autres rappels légaux
- Tableau des résultats des cinq derniers exercices

1 ACTIVITE DU GROUPE SYNERGIE EN 2015

SYNERGIE : un acteur européen de référence en gestion des ressources

Le Groupe SYNERGIE est aujourd’hui un acteur de référence incontournable dans la Gestion des Ressources Humaines et occupe la cinquième place parmi les leaders de la profession en Europe. Près de 50% du chiffre d’affaires consolidé est réalisé en 2015 à l’International.

Leader en France, présent dans 15 pays (Europe, Canada et Australie) avec un réseau de 600 agences, le Groupe intervient de façon croissante dans les secteurs tertiaires spécialisés, les industries de pointe, comme l'aéronautique et les énergies renouvelables, le BTP, les bureaux d'études, le commerce, les services et les nouvelles technologies de l'information et de la communication, en s'appuyant sur la parfaite connaissance des besoins de chaque utilisateur.

Le Groupe SYNERGIE s'affirme ainsi comme l'un des meilleurs spécialistes en travail temporaire, recrutement, out-placement, ingénierie sociale, conseil et formation, chacun de ces métiers nécessitant souplesse, performance et compétitivité afin de répondre aux exigences des clients auprès desquels nous agissons en tant que véritables et fidèles partenaires grâce aux 2 570 collaborateurs permanents qui interviennent quotidiennement pour déléguer plus de 55 000 employés en Equivalent Temps Plein (E.T.P.) en France et à l'étranger.

Chiffres-clés (données consolidées)

En millions d'euros	2015	2014	variation
Chiffre d'affaires	1.798,9	1.669,8	7,7%
Résultat opérationnel courant (1)	92,7	76,3	21,5%
Résultat opérationnel	89,0	73,6	21,0%
Résultat financier	0,4	0,3	
Résultat avant impôt	89,0	74,1	20,1%
Résultat net de l'ensemble consolidé	60,1	51,3	17,0%
dont part du Groupe	59,5	50,9	16,9%

(1) Résultat opérationnel courant avant amortissement et dépréciation des incorporels

Les évolutions législatives en Europe

L'environnement législatif continue de favoriser les Entreprises de Travail Temporaire (ETT), grâce à l'évolution des lois depuis le milieu des années 2000, qui permettent d'envisager avec une certaine confiance l'avenir de ce secteur à moyen et long terme, des tendances de fond similaires se dessinent en Europe, conduisant les ETT à développer leurs prestations auprès de tous les secteurs d'activités.

En outre, la Directive Européenne relative au Travail Temporaire a été adoptée définitivement en octobre 2008 par le Parlement Européen et inscrite dans le Traité de Lisbonne, avec un délai de transposition dans les Etats membres arrêté au 5 décembre 2011.

Ce texte vise à assurer la protection des travailleurs temporaires en respectant le principe de l'égalité de traitement. Il vise à garantir un niveau minimum de protection effective aux intérimaires et à mieux valoriser l'intérim dans certains Etats.

Les restrictions et interdictions concernant le recours aux travailleurs intérimaires sont désormais très limitées (cf. article 4 de la Directive) et le principe de l'égalité de traitement s'applique dès le 1^{er} jour de la mission (article 5).

Malgré une mise en œuvre de la Directive restant inégale dans les 27 pays de l'Union Européenne, plusieurs pays ont profité de la transposition de la Directive pour favoriser un développement de l'intérim.

Des interdictions ont ainsi été levées concernant la durée maximum des missions, les interdictions sectorielles, les cas de recours trop restreints, etc.

Les préconisations des Institutions de l'Union Européenne en faveur du déblocage du marché du travail dans le cadre d'un juste équilibre entre flexibilité et sécurité ont ouvert de nouvelles perspectives de croissance du marché de l'intérim au sein de l'Union.

1.1 Activité de l'intérim en France, de SYNERGIE et de ses filiales françaises

► 1.1.1 La gestion des Ressources Humaines en 2015 en France

Le chiffre d'affaires global réalisé par les Entreprises de Travail Temporaire (ETT) en France est en hausse de 4,3% par rapport à 2014, avec 547 000 intérimaires équivalent temps plein en moyenne (source DARES).

Selon les données établies par le PRISME, syndicat professionnel des Entreprises de Travail Temporaire, ces évolutions ont quasiment concerné l'ensemble des régions françaises, mais de manière contrastée.

Le Travail Temporaire a toutefois maintenu sa présence dans tous les secteurs économiques, les agences étant devenues des « Agences d'Emploi » intervenant dans tous les domaines se rapportant à la gestion flexible des Ressources Humaines et matérialisant ainsi le transfert progressif des missions de Pôle Emploi vers l'intérim.

Les évolutions législatives

Il convient enfin de souligner l'importance de deux textes de loi ayant eu des effets à compter de 2013.

En premier lieu, la mise en place du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) :

Ce crédit, destiné à améliorer la compétitivité des entreprises, s'élève à 6% des rémunérations brutes n'excédant pas 2,5 fois le SMIC (taux initialement de 4% en 2013).

Il est imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'année concernée et des trois années suivantes.

Son utilisation doit être conforme aux objectifs de compétitivité et d'emploi : investissement, recherche et innovation, formation, recrutement, prospection de nouveaux marchés, transition écologique et énergétique et reconstitution du fonds de roulement.

En second lieu, la loi du 14 juin 2013, dite de Sécurisation de l'Emploi qui conduit à créer 20 000 contrats à durée indéterminée en 3 ans (« CDI intérimaires), a pour conséquence d'attirer les cadres et techniciens hautement qualifiés vers l'intérim; les CDI intérimaires n'ont véritablement été mis en place qu'à compter de 2015.

La durée maximum des contrats à durée déterminée a par ailleurs été fixée à 24 heures par semaine à compter du 1^{er} janvier 2014 (les contrats de travail temporaire étant également exclus de cette disposition).

Dans un environnement législatif favorable au Travail Temporaire, et conforté par la Directive Européenne, la Fonction Publique, en France, s'était également ouverte à l'intérim, avec la loi du 3 août 2009.

Les trois grands corps concernés que sont la Fonction Publique d'Etat, territoriale et hospitalière totalisent près de 5 millions d'employés et offrent aux ETT de nouveaux débouchés qui pourraient atteindre à terme 100 000 à 150 000 employés en missions temporaires.

La possibilité de recours à l'intérim dans certains secteurs de la Fonction Publique, un moment remise en question fin 2015, a été confirmée en mars 2016 par le gouvernement.

► 1.1.2 SYNERGIE en France

En France, le Groupe a globalement maintenu une activité élevée portant ainsi son chiffre d'affaires sur l'ensemble de l'année à 924M€, supérieur à 2014 (+3%) et à ses plus hauts niveaux historiques.

Les investissements stratégiques réalisés depuis plusieurs années ont continué à porter leurs fruits :

- Accélération du développement sur le marché de l'aéronautique, très dynamique et demandeur en personnel très qualifié et spécialisé.
L'aéronautique présente à long terme des perspectives exceptionnelles, qui incitent les constructeurs et leurs partenaires du secteur à étoffer significativement leurs équipes ; SYNERGIE a renforcé ses expertises en conséquence, et renouvelé notamment les salons régionaux qui ont permis de capter des candidatures par centaines.
- Renforcement de l'activité navale, galvanisée par les commandes bénéficiant aux constructeurs et à leurs sous-traitants de la région de Saint Nazaire, où le Groupe bénéficie d'une implantation historique.
- Développement des *Open Centers*
Ce concept innovant pour l'emploi, dédié principalement aux métiers du tertiaire, a permis :
 - d'optimiser le *sourcing* des compétences grâce à une mutualisation des expertises sectorielles, qui permet de mieux exploiter le potentiel de chaque candidat ;
 - de répondre de façon horizontale à l'ensemble des besoins d'une entreprise ou d'un établissement public qui peut y réaliser des sessions complètes de recrutement ;
 - ce modèle, mis en œuvre à Paris dès la fin 2008, a été étendu à d'autres grandes métropoles en France (dont Nantes, Toulouse, Lyon, Bordeaux et Marseille) puis à l'International (Milan, Gand, Anvers et Madrid) ;
 - la diversification des activités dans le domaine du placement, de la formation et du handicap s'est également poursuivie.
- Accélération des prestations auprès du secteur public.
Les réponses positives aux consultations des marchés publics pour lesquels il a été constitué une cellule spécialisée, ont fortement augmenté et ont généré un chiffre d'affaires de plus de 12M€ en 2015.

Une clientèle composée de PME/PMI et de Grands Comptes

SYNERGIE a développé une stratégie très proactive de conquête de nouveaux clients, notamment dans son cœur de cible que sont les PME/PMI, qui représentent toujours près de 60% du chiffre d'affaires du Groupe, et accéléré ses partenariats avec la clientèle « Grands Comptes » européenne.

L'offre globale de services

Au cours de l'année 2014, un grand projet « SYNERGIE 2014 » a été lancé afin de trouver de nouvelles solutions pour développer l'ensemble des activités du Groupe en France, en phase avec les attentes du marché.

Ce projet s'est élaboré avec de nombreux collaborateurs, représentant la Direction, les filiales et les différents métiers, qui durant un an, dans le cadre de commissions de travail ont su tirer parti des synergies du Groupe pour construire des offres innovantes.

Ainsi, les processus opérationnels relatifs aux activités de travail temporaire ont été renouvelés afin de renforcer la proximité avec les clients et les candidats/intérimaires et de répondre au mieux à leurs besoins. De nouvelles offres de services dans le recrutement CDI/CDD ont également été développées sous la marque « Synergie Recrutement » et une organisation dédiée. L'intégration de cinquante consultants a permis d'amplifier en 2015 le recrutement de personnel qualifié à haute valeur ajoutée et de développer le placement.

Des offres innovantes ont également été créées afin de répondre aux besoins de dématérialisation de certains clients ; des efforts en matière de diversité se sont poursuivis, et des propositions de prestations sont offertes pour l'accompagnement des jeunes, des seniors, des personnes en situation de handicap, etc.

Enfin la gamme de services de conseil RH s'est élargie notamment en matière de gestion des compétences, de formation et d'entretien professionnel, suite à la dernière réforme de la formation.

Un plan de formation pour l'ensemble des collaborateurs du Groupe SYNERGIE en France s'est déployé au cours du premier semestre 2015, permettant à la force commerciale du réseau de détecter tout besoin en Ressources Humaines et d'y répondre.

L'offre globale a pu être mise en place avec succès au cours de l'exercice 2015, avec des effets significatifs tant sur l'activité que sur la profitabilité, à compter du 4^{ème} trimestre.

1.2 Activité du Groupe à l'International présent aujourd'hui dans 15 pays

SYNERGIE a affiché des performances, sur l'ensemble des marchés où le Groupe est présent, qui lui ont également permis d'atteindre son plus haut niveau historique avec un chiffre d'affaires global de 874,9M€ à l'International.

Cette activité hors France a représenté près de 49% de l'activité du Groupe en 2015 contre 46% en 2014 et constitué un véritable relais de croissance et de profitabilité.

Au cours de l'année 2015, la majorité des filiales implantées hors de France a surperformé leur marché respectif.

Ces réalisations ont été confortées par une forte intégration de SYNERGIE à l'échelle européenne, qui lui permet de capter de nouveaux grands comptes d'année en année.

Ce développement avait conduit le Groupe à constituer en 2013 une cellule dédiée dans le détachement de personnel qualifié entre pays européens. Ainsi SYNERGIE a créé « *Global Cross Sourcing by SYNERGIE* », offre inédite pour un groupe français, assurant, grâce à ses expertises multi-catégorielles, le détachement d'intérimaires transnationaux et répondant ainsi à un enjeu majeur du marché de l'emploi : les besoins de compétences.

Par ailleurs, l'objectif étant de fluidifier les détachements de personnel qualifié des pays offreurs (Europe de l'Est et du Sud principalement) vers les pays demandeurs (Europe du Nord, mais également Australie, Afrique et Asie), une cellule de recrutement spécifique avait été mise en place dès 2012 par ACORN, la filiale britannique de SYNERGIE, afin de placer à l'International et en premier lieu en Australie du personnel spécialisé dans des secteurs tels que l'extraction de pétrole, gaz et minéraux (construction, ingénierie, informatique, logistique...).

► 1.2.1 En Europe du Sud

L'évolution de l'activité en Europe du Sud a été marquée par :

- Une activité en forte progression dans toute la zone ;
- Une croissance particulièrement élevée en Italie.

Dans ces conditions, le niveau d'activité globale a progressé de plus de 18%, le taux de pénétration du Travail Temporaire restant encore inférieur à 2% de la population active dans les trois pays constituant l'« Europe du Sud », laissant augurer des perspectives de croissance encourageantes à court terme.

En millions d'euros	2015	2014
Chiffre d'affaires	376,3	318,3
Résultat opérationnel courant	9,4	7,3
Résultat financier	(0,4)	(0,5)
Résultat net de l'ensemble consolidé	5,7	4,0

Italie

Le chiffre d'affaires, réalisé avec une clientèle mixte de grands comptes et de PME/PMI sur le modèle de la France, a progressé de 21,8% sur l'ensemble de l'année, pour atteindre 212M€.

Cette performance a bénéficié des évolutions législatives initiées par le gouvernement italien, qui seront complétées en 2016 par de nouvelles dispositions avec un effet également positif, le contrat intérimaire devenant la norme parmi les contrats à durée déterminée.

Cette dynamique, également favorisée par la création régulière de nouvelles agences a permis à la rentabilité opérationnelle de progresser à 2,8% du chiffre d'affaires.

Espagne

Après avoir bénéficié d'une forte croissance en 2014 (+32% à périmètre constant) la filiale locale a poursuivi sa marche en avant avec à nouveau une croissance à deux chiffres pour atteindre un chiffre d'affaires de 137M€ avec une rentabilité opérationnelle en progression en valeur absolue (3M€) et en pourcentage du chiffre d'affaires (2,2%).

Portugal

Tout comme en Espagne, le Portugal a poursuivi sa croissance malgré un effet de base élevé et maintenu sa rentabilité aux alentours de 0,5M€.

► 1.2.2 En Europe du Nord et de l'Est

Le Groupe a progressé en Europe du Nord et de l'Est en 2015 (+9,9%), avec des situations plus contrastées.

En millions d'euros	2015	2014
Chiffre d'affaires	462,6	420,9
Résultat opérationnel courant	18,8	15,7
Résultat financier	(0,6)	(0,4)
Résultat net de l'ensemble consolidé (*)	10,0	9,0

(*) hors dépréciation des Goodwill

Belgique / Luxembourg

Le chiffre d'affaires de la zone Belgique/Luxembourg a atteint à nouveau un niveau record à 214,3M€ (+16,2%) confirmant le dynamisme de la Belgique, qui représente le 3^{ème} marché de SYNERGIE.

L'ouverture de deux *Open Centers* en 2014, à Gand et à Anvers a produit des effets positifs dès l'exercice 2015.

Le résultat opérationnel s'est élevé à 13M€, contribuant au résultat net du Groupe pour 7,4M€.

Royaume-Uni

Le chiffre d'affaires s'est établi à 151,7M€, en progression par rapport à 2014 (+4,8%) en tenant compte de l'effet devise.

Dans un contexte de forte concurrence, en particulier sur les grands comptes, le Groupe a dû sélectionner sa clientèle et cesser de poursuivre sa collaboration avec certains clients, développant en contrepartie des activités de placement et de consulting notamment dans le tertiaire, ce qui lui a permis de maintenir sa marge opérationnelle.

Allemagne

SYNERGIE PERSONAL DEUTSCHLAND a réalisé un chiffre d'affaires de près de 38M€ sensiblement de même ordre qu'en 2014.

Le résultat opérationnel courant s'est établi à 2,3M€, l'impact de la mise en place de l'égalité de traitement des intérimaires, opérée par étape depuis 2013 ayant peu affecté les marges de la filiale qui avait anticipé la réforme. Toutefois, SYNERGIE est un acteur régional en Allemagne, et la concurrence assez agressive de certains concurrents, a accéléré la nécessité de s'étendre sur un plus large périmètre.

En décembre 2015, il a été signé un accord de reprise de la société bavaroise CAVALLO (chiffre d'affaires de l'ordre de 25M€) qui doit permettre au Groupe ainsi renforcé d'être un acteur majeur du Sud de l'Allemagne, dont l'activité reste très dynamique.

Pays-Bas

Le chiffre d'affaires réalisé en 2015 s'est élevé à 31,9M€ (contre 25,3M€ en 2014, soit +26%) dans un marché en reprise.

Cette performance a bénéficié à l'ensemble de nos activités, les filiales hollandaises ayant vu leur résultat opérationnel en très nette progression, avec un retournement de conjoncture très favorable au transport / logistique.

La délégation de salariés issus de l'Europe de l'Est s'est avérée également performante.

Suisse

Le chiffre d'affaires de SYNERGIE SUISSE s'est établi à 23,8M€ en diminution par rapport à 2014.

La diversification de la clientèle, jusqu'à présent majoritairement dans le secteur du BTP, et les volumes réalisés sur le second semestre du fait de la saisonnalité n'ont pas permis de dégager un résultat annuel positif.

Europe de l'Est

Les filiales tchèques et slovaques ont réalisé un chiffre d'affaires global de 2,9M€ en 2015 supérieur à celui de 2014, le résultat opérationnel consolidé de la zone étant à l'équilibre.

►1.2.3 International hors Europe

Canada

Dans un contexte économique tendu, notamment au Québec où la filiale réalise une majeure partie de ses activités, le chiffre d'affaires s'est établi à 32,6M€ (soit +5%), avec toutefois une profitabilité moindre que les années précédentes.

La montée en puissance corrélative des grands comptes auxquels SYNERGIE HUNT INTERNATIONAL répond grâce à sa présence nationale, tout comme le développement de niches et d'activités ciblées doivent permettre de retrouver une rentabilité significative dès 2016.

Australie

La filiale australienne créée en 2012, qui développe conjointement les activités de placement de personnel hautement qualifié en provenance d'Europe et celles plus traditionnelles de travail temporaire et de placement de permanents, a poursuivi son développement, qui devrait être stimulé par l'acquisition de la société B2B ENGINEERING réalisée au 1^{er} octobre 2015 dont la présence dans les activités gazières et pétrolières où elle délègue de la main d'œuvre hautement qualifiée, complète harmonieusement le panel des services offerts à la clientèle australienne.

2 COMPTES CONSOLIDÉS ET COMPTES SOCIAUX

Les comptes consolidés au 31 décembre 2015 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 6 avril 2016.

En application du Règlement Européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les sociétés cotées sur un marché réglementé de l'un des Etats membres présentent leurs comptes consolidés en utilisant le référentiel comptable IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

2.1 Comptes consolidés du Groupe

► 2.1.1 Le périmètre 2015

Le périmètre des entités consolidées figure en note n°3 de l'Annexe aux comptes consolidés.

Il n'y a pas eu de variation significative par rapport à 2014, la société australienne B2B ENGINEERING ayant été acquise au cours du dernier trimestre.

► 2.1.2 La structure bilantielle

La lecture du bilan consolidé de SYNERGIE met en évidence :

A l'actif

- le maintien des survaleurs à un niveau modéré (73,5M€), très proche de celui de 2014 ;
- la diminution de 0,4M€ des autres immobilisations incorporelles correspondant aux amortissements constatés sur les clientèles et marques acquises ;
- des immobilisations corporelles supportant l'activité du Groupe s'élève à 35,2M€, avec une hausse due notamment à l'acquisition d'un bien immobilier ;
- la hausse du poste clients liée à l'évolution de l'activité au cours du dernier trimestre ;
- un niveau de trésorerie très élevé (87,2M€ contre 67,1M€ en 2014).

Au passif

- l'augmentation des capitaux propres qui s'établissent à 322,5M€ (dont part du Groupe 320,1M€) ;
- une hausse des passifs non courants liée à des emprunts finançant les investissements (2,8M€) ;
- une augmentation des passifs courants, liée à l'activité.

► 2.1.3 Le compte de résultat

Chiffres consolidés significatifs par zone géographique

En millions d'euros	Chiffre d'affaires		Résultat opérationnel courant ⁽¹⁾	
	2015	2014	2015	2014
France	924,0	896,9	64,7	52,5
Italie	212,0	174,1	5,9	4,3
Espagne	137,1	118,3	3,0	2,5
Portugal	27,2	26,0	0,5	0,5
Europe du Sud	376,3	318,3	9,4	7,3
Belgique, Luxembourg	214,3	184,3	13,0	9,4
Pays-Bas	31,9	25,3	1,4	1,0
Allemagne	37,7	38,8	2,3	2,7
Royaume-Uni	151,7	144,7	2,6	2,5
Suisse	23,8	25,7	(0,5)	0,1
Europe de l'Est	3,2	2,1	0,0	(0,1)
Europe du Nord	462,6	420,9	18,8	15,7
Canada / Australie	36,0	33,7	(0,2)	0,9
TOTAL	1.798,9	1.669,8	92,7	76,3

(1) Résultat opérationnel courant avant amortissement et dépréciation des incorporels (« Ebita »)

Le chiffre d'affaires

SYNERGIE a affiché des performances sur l'ensemble des marchés où le Groupe est présent, qui lui ont permis d'atteindre un pic historique de près de 1,8 Milliard d'euro.

La part contributive du placement et les autres activités de ressources humaines (formation, outsourcing...) s'élève à 1,3% du chiffre d'affaires global, avec un potentiel de marge supérieure à celle de nos activités traditionnelles.

Le Résultat opérationnel courant avant amortissement et dépréciation des incorporels

En millions d'euros	2015 (S1)	2015 (S2)	2015	2014
Chiffre d'affaires	859,0	939,9	1.798,9	1.669,8
Résultat opérationnel courant	38,9	53,9	92,7	76,3
Soit en % du CA	4,5%	5,7%	5,2%	4,6%

Dans un contexte de reprise progressive, la hausse du résultat opérationnel s'explique compte tenu :

- d'une croissance rentable et maîtrisée sur la quasi-totalité des zones où le Groupe intervient, avec une progression particulièrement remarquée à l'International ;
- de l'effet de levier constaté au cours du second semestre ;
- de l'effet du Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi (CICE) en France.

Les dépréciations de créances douteuses ont été réduites à seulement 0,2% du chiffre d'affaires, avec une amélioration très significative du ratio client en France.

Les dotations aux amortissements (5.680K€) sont en hausse de 10% par rapport à 2014, du fait des investissements conséquents réalisés par le Groupe ces deux dernières années, notamment en informatique.

Ebita	2015	2014
	% CA	% CA
France	7,0%	5,8%
Europe du Sud	2,5%	2,3%
Europe du Nord et de l'Est	4,1%	3,7%
Canada / Australie	-0,7%	2,6%
SYNERGIE consolidé	5,2%	4,6%

Le résultat opérationnel

Les éléments à caractère exceptionnel suivants permettent d'expliquer le passage du résultat opérationnel courant au résultat opérationnel en 2015 :

- 1) les amortissements des incorporels liés aux acquisitions se sont élevés à 1,9M€, inférieurs à ceux constatés en 2014 (2,2M€).
- 2) une dépréciation du Goodwill afférente à la filiale suisse pour 1,8M€, suite à la réalisation d'un « impairment test ».
- 3) des éléments exceptionnels peu significatifs tant en 2015 (0,1M€) qu'en 2014 (0,5M€).

Le résultat financier

Le coût de l'endettement financier s'établit à 0,7M€, en diminution sensible par rapport à 2014, du fait de l'amélioration de la trésorerie en premier lieu.

Les parités des devises étrangères ont conduit à enregistrer un montant de 1,2M€ en « Autres produits financiers », similaire à celui constaté en 2014. Il convient de souligner que ce profit est lié essentiellement à une variation de provision basée sur le cours de la livre sterling à la clôture de l'exercice.

Le résultat avant impôt

Il résulte de ce qui précède un bénéfice avant impôt de 89,4M€.

Le résultat net

Compte tenu de la CVAE (12,3M€ relatifs aux filiales françaises) d'une part, de l'impôt sur les bénéfices et de la fiscalité différée d'autre part, le bénéfice net consolidé s'élève à 60,1M€ (dont part du Groupe 59,5M€), à ses plus hauts historiques, confirmant la pertinence des choix stratégiques effectués tant en France que dans les autres pays où le Groupe est implanté.

2.2 Comptes sociaux de SYNERGIE

► 2.2.1 La structure bilantielle

La lecture du bilan au 31 décembre 2015 de SYNERGIE SA met en évidence :

A l'actif

- l'actif immobilisé de l'ordre de 99,4M€, stable ;
- l'actif circulant en hausse, en corrélation avec une activité forte dans les deux derniers mois de l'exercice et compte tenu de l'impact de l'augmentation du CICE ;
- une trésorerie largement excédentaire incluant des placements à court terme pour 65,8M€.

Au passif

- un haut niveau de capitaux propres à 259,7M€ après versement de dividendes (9,6M€) ;
- une diminution de la provision pour risque de change qui s'élève à 1,1M€ ;
- un recours aux établissements de crédit très limité (1,1M€) ;
- des dettes courantes d'exploitation en hausse et liées à l'activité des derniers mois.

Conformément à la loi, nous vous précisons que le crédit fournisseur (hors formation et factures non parvenues) s'est élevé à 40 jours en moyenne, les échéances dépassées se ventilant comme suit au 31 décembre 2015 :

En milliers d'euros	2015
non échu	397
moins de 30 jours	498
entre 30 et 60 jours	5
entre 60 et 90 jours	30
entre 90 et 120 jours	1
plus de 120 jours	167
Total	1.098

► 2.2.2 Le compte de résultat

En millions d'euros	2015	2014
Chiffre d'affaires	906,3	881,8
Résultat d'exploitation	52,2	41,0
Résultat financier	7,6	7,5
Résultat net	50,4	44,6

Le bénéfice net de SYNERGIE SA s'élève à 50,4M€ pour un chiffre d'affaires de 906,3M€. La contribution de SYNERGIE SA à l'activité du Groupe, avec 51% du volume des affaires traitées, reste prépondérante tout en se rééquilibrant d'année en année au bénéfice des filiales étrangères.

Il convient de souligner :

- l'incidence significative du CICE sur le résultat d'exploitation ;
- le résultat financier de 7,6M€ qui comprend des dividendes à hauteur de 6,3M€ ;
- un résultat exceptionnel peu significatif de (0,2M€).

La distribution de dividendes de certaines filiales à SYNERGIE SA pour 6,3M€ en 2015, contre 6,5M€ en 2014, est sans effet sur les comptes consolidés.

Compte tenu de ces résultats et d'une structure financière de SYNERGIE à nouveau renforcée, l'affectation projetée du résultat serait la suivante :

Résultat de l'exercice	50.391.868,24 €
Report à nouveau antérieur	58.614.596,29 €
Résultat disponible	109.006.464,53 €
Réserve légale	505.502,40 €
Bénéfice distribuable	108.500.962,13 €
Dividendes	14.617.200,00 €
Réserve pour actions propres	3.130,83 €
Report à nouveau	35.266.035,01 €

Il sera proposé de distribuer un dividende pour un montant total de 14.617.200€. Le dividende, mis en paiement au plus tard le 30 juin 2016, sera de 0,60€ pour chacune des 24 362 000 actions.

La réserve pour actions propres n'est que temporaire et correspond aux titres auto-détenus au 31 décembre 2015.

Le montant distribué est soumis, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu après un abattement de 40% du montant brut (*article 158 3 2° du CGI*). Parallèlement, à compter du 1^{er} janvier 2013, un acompte non libératoire de 21% du montant brut perçu est prélevé à la source dans les conditions prévues à l'article 117 quater du Code Général des Impôts.

2.3 FINANCEMENT

► 2.3.1 Financement de SYNERGIE

Au 31 décembre 2015, SYNERGIE SA bénéficie d'une trésorerie nette d'endettement positive de 112,7M€ (retraitée des comptes courants vis-à-vis des filiales du Groupe) contre 83,5M€ à la clôture de 2014.

Par ailleurs, SYNERGIE SA participe au financement du besoin en fonds de roulement de certaines filiales par apports en compte courant et octroi de cautions aux établissements bancaires locaux.

► 2.3.2 Financement du Groupe

En millions d'euros	2015	2014
Capitaux propres consolidés	322,1	270,6
Trésorerie nette des soldes bancaires	64,9	41,4
Endettement financier	(17,7)	(13,9)
Trésorerie nette de tout endettement	47,2	27,5
Trésorerie y compris CICE mobilisable	105,8	58,2
Capacité d'autofinancement avant retraitement CICE	99,5	82,3
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement net	71,6	68,8
Investissements hors variation de périmètre	7,5	7,3
Coût de l'endettement financier net/chiffre d'affaires	0,04%	0,06%

Le besoin en fonds de roulement lié à l'activité diminue de 2,5M€, grâce à une bonne maîtrise du crédit client.

La trésorerie disponible a permis de couvrir les investissements courants et le paiement des dividendes (9,6M€).

Comme constaté sur le tableau de flux de trésorerie consolidé, l'effet conjugué de ces éléments a permis de dégager une trésorerie nette des soldes bancaires très largement positive : 64,9M€.

La trésorerie nette de tout endettement, auquel s'ajoute le CICE mobilisable s'élève quant à elle à 105,8M€.

Les capitaux propres s'établissent à 322M€ mettant en évidence la solidité du Groupe SYNERGIE en lui garantissant son indépendance financière et son statut européen, et confortés par l'absence d'endettement, permettent d'envisager sans risque la poursuite de nouvelles acquisitions.

3 ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

3.1 Evènements importants postérieurs à la clôture

Aucun événement important postérieur à la clôture de l'exercice 2015, susceptible de remettre en cause les comptes, n'est survenu.

3.2 Perspectives d'avenir en France et à l'International

L'environnement législatif

Les législations continuent à évoluer, dans le cadre de la Directive Européenne, offrant plus de souplesse à l'emploi tout en le sécurisant (« flex-sécurité ») ; des négociations entre gouvernements et partenaires sociaux se sont poursuivies à ce sujet en 2015.

En France, les dispositions relatives au CDI intérimaire, mis en place en 2014 avec une montée en puissance à compter de septembre 2015, valorisent le secteur de l'intérim en sécurisant le parcours professionnel des personnes ainsi détachées.

Le contexte macroéconomique

La convergence des politiques monétaires, les faibles taux d'intérêt et la baisse du prix des énergies sont autant de facteurs positifs qui doivent conduire l'économie mondiale vers une croissance plus régulière.

Avec une hausse du PIB dans la zone euro de l'ordre de +2% en 2016 selon les prévisions de l'OCDE, la reprise économique devrait se poursuivre en Europe.

Elle favorise à nouveau le développement de la main d'œuvre flexible et des offres de services en matière de gestion des ressources humaines ; une croissance à deux chiffres et en amélioration sensible est attendue pour 2016 sur les marchés de l'intérim dans plusieurs pays européens.

Le Groupe SYNERGIE

Les premiers mois de l'exercice confirment à nouveau le dynamisme de SYNERGIE avec une croissance particulièrement forte en France, la dynamique du quatrième trimestre 2015 s'amplifiant.

Dans ce contexte, le Groupe poursuit sa stratégie de déploiement sur des zones géographiques et des secteurs d'activité porteurs, en particulier en dehors de l'hexagone, conjointement à une recherche active de cibles, principalement dans le Nord de l'Europe, tant dans des pays où il est déjà présent (Allemagne, Pays-Bas, Belgique...), que sur de nouvelles zones (Scandinavie, Autriche, Europe de l'Est ...), SYNERGIE ayant pour objectif d'atteindre un chiffre d'affaires de 2 milliards d'euros en 2016.

L'intégration de la société allemande CAVALLO dès le début de l'année 2016 répond parfaitement aux objectifs de développement du Groupe Outre Rhin, où SYNERGIE souhaite être un acteur majeur à l'échelle nationale.

En outre, le Groupe entreprend également toutes les actions pour consolider son *sourcing*, une création de filiale en Pologne devrait se concrétiser courant 2016.

3.3 Projet de transformation en Société Européenne

La Société SYNERGIE envisage d'adopter la forme de Société Européenne en application des dispositions du Règlement (CE) n° 2157/2001 en date du 8 octobre 2001 relatif au statut de la Société Européenne et de l'article L. 225-245-1 du Code de Commerce.

À travers ses marchés, ses clients et ses implantations, le Groupe SYNERGIE possède une forte dimension internationale.

Ces considérations ont conduit la Société, dans le cadre de ses réflexions stratégiques visant à améliorer son organisation, à traduire cette dimension européenne, tant vis-à-vis de ses salariés que de ses clients et autres partenaires, dans sa forme juridique.

Il devrait être proposé lors de l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2016 d'approuver la transformation de SYNERGIE en Société Européenne et d'adopter les statuts de SYNERGIE sous sa nouvelle forme de Société Européenne.

La dimension internationale de SYNERGIE, et plus particulièrement sa forte présence économique au sein de l'Union Européenne justifient pleinement que la Société adopte le statut de Société Européenne.

Déjà retenue par de grandes sociétés, cette forme juridique et sociale présente en effet l'avantage de bénéficier d'un socle formé par un dispositif homogène et reconnu dans l'ensemble des pays de l'Union européenne.

La Société pourra ainsi bénéficier d'un statut juridique porteur de symbole dans la majorité des pays dans lesquels elle est présente, en cohérence avec sa réalité économique.

La transformation n'affectera pas les droits des Actionnaires de la Société qui seront actionnaires de Synergie SE sans qu'aucune action ou démarche de leur part ne soit requise. Ainsi, l'engagement financier de chaque actionnaire demeurera limité à celui qu'il avait souscrit antérieurement à la transformation de la Société. La transformation n'affectera pas non plus la quote-part de chaque actionnaire dans les droits de vote de la Société ; en particulier, les dispositions statutaires sur le droit de vote double resteront inchangées.

Les statuts actuels de la Société seront adaptés pour y intégrer les dispositions du Règlement SE.

De plus amples précisions sur les aspects économiques, juridiques et opérationnels de la transformation de la Société en Société Européenne seront fournis dans (i) le projet de transformation présenté à l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2016 conformément aux dispositions de l'article L. 225-245-1 du Code de Commerce et (ii) le rapport du Commissaire à la transformation nommé dans ce cadre aux termes des dispositions du même article.

Des informations ont été présentées au Comité Central d'Entreprise lors des réunions qui se sont tenues les 22 mai, 17 septembre 2015 lequel a rendu un avis favorable à l'unanimité le 30 septembre 2015.

Le Conseil d'Administration de la Société a approuvé, lors de sa séance du 30 septembre 2015, le projet de transformation de SYNERGIE en Société Européenne.

Suite au Groupement Spécial de Négociation qui s'est tenu les 22 et 23 mars 2016, le Comité Central d'Entreprise se réunira le 7 avril 2016 en vue de se prononcer sur l'accord portant sur la création d'un Comité de Société Européenne.

4 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1 Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de SYNERGIE est composé de quatre membres, nommés pour six ans, dont une Administratrice (25% du nombre d'Administrateurs). SYNERGIE respecte à ce jour les dispositions de la loi du 27 janvier 2011 relative à la « représentation équilibrée des femmes et des hommes au Conseil d'Administration et de Surveillance et à l'égalité professionnelle ».

Daniel AUGEREAU	Président
Nadine GRANSON	Administrateur
Yvon DROUET	Administrateur
Julien VANNEY	Administrateur

Les articles XIV « *Président du Conseil* » et XV « *Directeur Général* » des statuts de la Société, ont été modifiés par l'Assemblée Générale Mixte du 17 juin 2015 afin de porter l'âge limite pour l'exercice des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général à soixante-quinze ans.

Les fonctions de Président et de Directeur Général ont été renouvelées par le Conseil d'Administration du 18 juin 2015 pour la durée restant à courir du mandat d'Administrateur.

4.2 Rémunération des mandataires sociaux

Les données des tableaux suivants sont en milliers d'euros.

Synthèse des rémunérations, des options et des actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social :

	2015	2014
Rémunérations dues au titre de l'exercice		
Daniel AUGEREAU	565	555
Yvon DROUET	185	183
Julien VANNEY	180	180
Nadine GRANSON	124	123
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
TOTAL	1.054	1.041

Tableau récapitulatif de chaque dirigeant mandataire social

Daniel AUGEREAU	2015		2014	
	dus	versés	dus	versés
- rémunération fixe	380	380	380	380
- rémunération variable	172	172	162	162
- indemnité conventionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	-	-	-	-
- avantage en nature	13	13	13	13
TOTAL	565	565	555	555

Yvon DROUET	2015		2014	
	dus	versés	dus	versés
- rémunération fixe	158	158	157	157
- rémunération variable	24	24	23	23
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	-	-	-	-
- avantage en nature	2	2	2	2
TOTAL	185	185	183	183

Julien VANEY	2015		2014	
	dus	versés	dus	versés
- rémunération fixe	180	180	180	180
- rémunération variable	-	-	-	-
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	-	-	-	-
- avantage en nature	-	-	-	-
TOTAL	180	180	180	180

Nadine GRANSON	2015		2014	
	dus	versés	dus	versés
- rémunération fixe	110	110	110	110
- rémunération variable	14	14	13	13
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	-	-	-	-
- avantage en nature	-	-	-	-
TOTAL	124	124	123	123

Tableau sur les jetons de présence : Néant

Options de souscriptions d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social : Néant

Options de souscriptions d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social : Néant

Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social : Néant

Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social : Néant

5 Gestion des risques

La gestion des risques, préoccupation majeure de la Direction

Vous trouverez ci-après les informations relatives aux risques et incertitudes liés à l'activité du Groupe. Pour plus d'informations sur les contrôles mis en place et les actions engagées pour prévenir ces principaux risques, nous vous invitons à vous reporter au Rapport du Président sur la gouvernance d'entreprise et le contrôle interne.

5.1 Gestion des risques financiers

Risque de taux

L'intégralité des emprunts en cours de remboursement au 31 décembre 2015 a été souscrite à taux fixe. Compte tenu de la baisse sensible des taux en 2014, ceux afférents aux emprunts les plus significatifs ont été renégociés début 2015.

Le taux moyen des intérêts relatifs aux emprunts du Groupe s'est réduit à 2,60% en 2015.

Risque de change

Notre développement en Grande-Bretagne par acquisitions successives depuis décembre 2005, financées en partie par apport en compte courant, et l'évolution des monnaies anglaise et canadienne ont conduit le Groupe à être plus sensible aux effets des variations de cours des devises ; le résultat financier 2015 a été impacté des effets de change entre l'euro et la livre sterling ; il en a résulté une reprise de provision en 2015.

Afin de limiter ce risque, le financement des prochaines acquisitions de filiales, hors zone euro, sera assuré via une filiale locale par des emprunts effectués dans le pays concerné ; le remboursement du compte courant actuellement détenu sur la holding britannique atténuerait également les aléas liés au change.

Il est toutefois précisé que la variation du cours de la livre au cours de 2016, si elle s'avère significative, peut entraîner une charge financière dans les comptes semestriels et annuels en fonction du dernier cours de clôture, traduisant l'impact d'une variation de provision, sans caractère définitif.

Cours des monnaies par rapport à l'euro

1 euro = Cours	à la clôture		moyen sur 12 mois	
	2015	2014	2015	2014
Livre sterling	0,7339	0,7789	0,7242	0,8031
Dollar canadien	1,5116	1,4063	1,4251	1,4636
Franc suisse	1,0835	1,2024	1,0646	1,2127
Couronne tchèque	27,0230	27,7350	27,2695	27,5513
Dollar australien	1,4897	1,4829	1,4837	1,4723

Risques de liquidité et de crédit

Compte tenu d'une situation de trésorerie positive et de l'absence d'endettement, les risques de liquidité et de crédit sont estimés non significatifs.

La possibilité de recourir au financement du CICE, par cession de créance à un établissement financier, renforce la situation financière du Groupe au regard de ces risques.

Risques d'actions et de placements

En matière de gestion des placements financiers, SYNERGIE mène une politique très prudente.

En effet, les placements réalisés correspondent à des SICAV monétaires à très court terme, en grande majorité achetées et vendues au cours du même mois, pour lesquelles il n'y a pas de risque, ainsi qu'à des comptes à terme à un mois au plus.

Les actions propres sont gérées dans le cadre du contrat de liquidité d'une part et du programme de rachat d'autre part.

5.2 Gestion des risques non financiers

La notoriété de SYNERGIE et de ses filiales, leur positionnement de généraliste et le volume des affaires traitées, permettent de répondre aux appels d'offres des clients nationaux et internationaux (grands comptes) afin de poursuivre leur développement et de gagner régulièrement des parts de marché.

Le Groupe détient environ 5% de parts de marché en France et de 1 à 3% dans de nombreux pays européens où il est fortement implanté (Belgique, Italie, Espagne, Portugal).

A toutes fins utiles, nous soulignons que le Groupe n'a pas fait l'objet de sanction du Conseil de la Concurrence pour pratiques anticoncurrentielles.

Risque Clients

Le Groupe conserve son indépendance vis-à-vis de ses clients, seul un client contribuant pour plus de 1% au chiffre d'affaires consolidé.

Dans ce contexte, l'optimisation de la gestion du poste client est un acte quotidien. Sur ce point, et depuis de nombreuses années, nous sensibilisons l'ensemble de nos collaborateurs à la notion de « risque client » et à la maîtrise des délais de paiements.

Les processus de blocage d'encours autorisé, liés au risque client tel qu'il a été estimé par le service « Crédit Management » et intégrés dans les logiciels métier et force de vente, constituent des aides efficaces à la décision et à la limitation de ce risque.

Grâce à ces méthodes, le Groupe assure le développement de ses ventes dans un environnement sécurisé.

Risque lié à la marque

Dans le cadre de sa politique de marque, le Groupe est amené à concéder l'utilisation de ses marques et représentations graphiques à ses filiales par des contrats de licences négociés.

La politique d'image nous conduit ainsi à déposer régulièrement de nouvelles marques et slogans afin d'adapter notre identité à l'évolution économique et à notre internationalisation.

En outre, le Groupe est amené à conduire une politique énergique de défense de la marque « SYNERGIE » lorsque notamment des tiers exploitent le terme « SYNERGIE » pour désigner d'une part des activités qui, sans être similaires ou connexes, peuvent viser des services protégés ou d'autre part des activités plus directement concurrentielles se rapportant au Travail

Temporaire ou à la Gestion des Ressources Humaines. C'est ainsi qu'un jugement du Tribunal de Grande Instance de Paris en date du 4 avril 2007 a consacré « SYNERGIE » marque notoire en France.

Les actions de sponsoring dans divers sports représentent un support médiatique qui valorise la notoriété de la marque.

Il convient enfin de préciser que la majeure partie des filiales européennes de travail temporaire développe la marque SYNERGIE.

Risque Juridique et Fiscal

Le contrôle interne, sur le plan juridique, se fonde sur un principe de précaution, qui résulte d'une part d'une attitude responsable de chaque collaborateur et d'autre part d'une intervention en amont des sujets majeurs, ainsi que d'une position active dans la résolution des litiges en aval.

La sélection des conseils externes et des avocats du Groupe se fonde sur des critères qualitatifs et un ratio coût/délai optimisé. Une révision de l'application de ces critères est régulièrement menée.

Législation sociale spécifique au Travail Temporaire

La majeure partie du chiffre d'affaires du Groupe est réalisé dans le Travail Temporaire, qui est soumis en France comme dans les autres pays de la zone euro où nous sommes implantés, à une législation spécifique, dont les principales caractéristiques, proches d'un Etat à l'autre, permettent à notre activité de s'intégrer dans les économies nationales afin de favoriser la souplesse de l'emploi.

Ce contexte illustré par les progressions significatives réalisées ces dernières années et la généralisation de la législation du Travail Temporaire dans l'Union Européenne atteste du caractère pérenne de l'activité.

L'ouverture des sociétés de Travail Temporaire au placement, voire à d'autres prestations RH, sur les principales zones concernées (France, Italie, Belgique) conforte cette position.

Il convient par ailleurs de rappeler que les législations française, italienne, espagnole, portugaise et luxembourgeoise exigent la présentation d'une caution émanant d'un établissement financier en garantie du paiement des salaires des intérimaires et des charges sociales liées.

Compte tenu de la structure du compte de résultat et de la prédominance des postes salaires et charges sociales au sein des comptes d'exploitation, l'ensemble des mesures sociales et les décisions ayant une incidence directe sur les salaires (ex : législation sur le temps de travail et évolution du SMIC en France) ou les charges sociales (allègements divers, variations des taux de cotisations, etc.) peuvent avoir un impact sur les comptes de la société.

Dans ce contexte, les effets de la mise en œuvre de la Directive Européenne sur le Travail Temporaire au sein de chaque pays sont suivis avec attention, une harmonisation des législations s'opérant progressivement.

Nous n'avons pas connaissance d'autres évolutions législatives sur les principales zones d'implantation en Europe pouvant avoir un impact significatif sur les comptes du Groupe.

Risque informatique

Dans un contexte où l'informatique et les nouvelles technologies représentent un enjeu majeur pour soutenir le développement commercial, le Groupe adapte de manière constante ses logiciels et architectures afin de tenir compte des demandes des administrations et des clients.

Par ailleurs, des évolutions significatives du système informatique administratif conduisent le Groupe à être particulièrement attentif à la centralisation et la préservation des informations recueillies ; en conséquence une réflexion permanente est engagée sur l'évaluation des risques IT pouvant impacter les données informatiques et comptables, avec une mise à jour des procédures y afférent.

Afin de garantir la pérennité et la sécurité physique de ses outils de gestion, et plus particulièrement de ses programmes et de ses données informatiques, la société a finalisé un plan de secours et de reprise informatique du centre administratif de SYNERGIE SA.

Les filiales étrangères font l'objet de procédures de sauvegarde des données et des logiciels d'exploitation afin d'assurer la pérennité de leurs systèmes informatiques.

Risque technologique

L'activité du Groupe n'expose pas celui-ci à un quelconque risque technologique au sens de l'article L.225-102-2 du Code de Commerce.

Risque environnemental

Compte tenu de son activité de services, le Groupe n'est pas exposé à un risque environnemental majeur.

Toutefois, dans le cadre des dispositions de l'article R.225-105 et suivants du Code de Commerce, le Groupe présente à l'Assemblée Générale un Rapport sur la Responsabilité Sociétale et Environnementale comprenant notamment l'ensemble de sa politique environnementale, conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce.

Assurances et couverture des risques

Les risques exceptionnels sont couverts par des programmes d'assurances négociés par la Direction Générale. Ces programmes sont obligatoires et garantissent un niveau de couverture adapté. Ils sont souscrits auprès d'assureurs et de réassureurs de notoriété internationale.

Les programmes d'assurances couvrent notamment les risques opérationnels suivants :

- les conséquences pécuniaires de la mise en cause de la responsabilité civile des sociétés du Groupe ;
- les domaines spécifiques tels que multirisques locaux, flottes automobiles, parcs informatiques, assurances dirigeants et mandataires sociaux.

6 VIE DU TITRE SYNERGIE

6.1 Informations générales et évolution du titre

Capital social

Le capital social de SYNERGIE SA s'élève à 121.810.000€ et se compose de 24 362 000 actions au nominal de 5€.

Il n'existe aucune valeur mobilière susceptible de donner accès directement ou indirectement au capital de la Société.

Cotation

SYNERGIE a été introduite sur le Second Marché de la Bourse de Paris en 1987 et cotée au Compartiment B d'Euronext Paris depuis la Réforme des Marchés dans la nouvelle configuration boursière européenne sous le code ISIN FR0000032658.

Durant l'exercice, le cours de l'action a évolué entre un plus bas de 17,71€ (le 12 janvier 2015) et un plus haut de 26,59€ (le 31 décembre 2015), également plus haut historique. Le cours de clôture de l'exercice précédent au 31 décembre 2014 était de 18,65€.

Il s'est traité en moyenne 11 184 titres par séance en 2015 contre 13 227 en 2014.

La capitalisation boursière s'élève à 608.550.579€ au 31 décembre 2015 sur la base du cours moyen des soixante dernières séances de l'année.

SYNERGIE a intégré le SRD Long le 24 décembre 2013 et est entré dans le MSCI Small Cap Index le 25 novembre 2014.

Liquidité du titre

Un contrat de liquidité conforme à la charte AMAFI (anciennement AFEI) a été signé le 28 janvier 2007 entre la Société (émetteur) et Oddo Midcap (animateur).

La liquidité du titre s'est maintenue à un niveau élevé en 2015 avec une moyenne de l'ordre de 250K€ par jour.

Négociation des actions et droits de vote

Les actions de SYNERGIE sont librement négociables et il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice de droits de vote.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées, pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, ainsi qu'aux actions nominatives attribuées gratuitement en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Pacte d'actionnaires

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

Distribution de dividendes

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que les dividendes des trois derniers exercices se sont respectivement élevés à :

Exercice	Dividende global	Dividende unitaire	Dividende unitaire rapporté à 24 362 000 actions
2012	7.308.600 €	0,30 €	0,30 €
2013	7.308.600 €	0,30 €	0,30 €
2014	9.744.800 €	0,40 €	0,40 €

Par suite de la suppression de l'avoir fiscal, les dividendes mis en distribution en 2013, 2014 et 2015 étaient éligibles à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158 du CGI.

Calendrier des annonces financières

PUBLICATION INFORMATION FINANCIERE	ANNUEL PROVISOIRE	TRIMESTRIEL (T1)	SEMESTRIEL	TRIMESTRIEL (T3)
Date prévisionnelle(*)	6 avril 2016	27 avril 2016	14 septembre 2016	26 octobre 2016
PUBLICATION CHIFFRES D'AFFAIRES	TRIMESTRIEL (T1)	TRIMESTRIEL (T2)	TRIMESTRIEL (T3)	TRIMESTRIEL (T4)
Date prévisionnelle(*)	27 avril 2016	27 juillet 2016	26 octobre 2016	1 février 2017
INFORMATIONS INVESTISSEURS	AGO	REUNION ANALYSTES 1	REUNION ANALYSTES 2	VERSEMENT DIVIDENDES
Date prévisionnelle(*)	23 juin 2016	7 avril 2016	15 septembre 2016	30 juin 2016

(*) après Bourse

6.2 Actionnariat

Pourcentage du capital détenu par les actionnaires ayant une participation significative

En application des dispositions légales, nous vous précisons que la société SYNERGIE INVESTMENT, contrôlée indirectement par M. Henri BARANDE détenait 70,93% du capital et 83,41% des droits de vote exercables au 31 décembre 2015.

La société HB COLLECTOR S.à.r.l nouvellement créée et contrôlée par M. Henri BARANDE, a déclaré avoir franchi en hausse le 23 décembre 2015 indirectement par l'intermédiaire de la société SYNERGIE INVESTMENT, les seuils de 5% à 2/3 du capital et des droits de vote de SYNERGIE. Ce franchissement de seuils résulte de l'apport, par M Henri BARANDE de 66,83% des actions et des droits de vote de la Société SYNERGIE INVESTMENT au profit de HB COLLECTOR.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant plus de 5% du capital dans le public.

Auto contrôle

Au 31 décembre 2015, il existe 364 489 actions d'autocontrôle détenues dont 12 026 dans le cadre du contrat de liquidité et 352 463 au titre du programme de rachat d'actions propres tel qu'approuvé par l'Assemblée Générale Mixte du 17 juin 2015.

6.3 Le programme de rachat d'actions propres

Il est rappelé que conformément aux dispositions de l'article 241 du Règlement Général de l'AMF ainsi que du Règlement Européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003, la Société SYNERGIE a mis en place un programme de rachat de ses propres actions.

Lors de l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2016, il sera proposé de renouveler au Conseil d'Administration, pour une période de 18 mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 4% du nombre d'actions composant le capital social, soit 974 480 actions sur la base du capital actuel.

Cette autorisation mettrait fin à celle donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte du 17 juin 2015.

Cette autorisation est destinée à permettre à la Société :

- L'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action SYNERGIE par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI (Association française des marchés financiers) reconnue par l'AMF ;
- La conservation d'actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- La remise de titres lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société ;
- L'annulation éventuelle des actions sous réserve de l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte.

La Société s'engage ainsi à rester en permanence dans la limite de détention directe ou indirecte de 4% de son capital. Les actions déjà détenues par la Société seront prises en compte pour le calcul de ce seuil.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange des actions pourront être effectués par tous moyens notamment sur le marché ou de gré à gré et à tout moment (sauf en cas d'offre publique d'échange), dans le respect de la réglementation en vigueur. La part du programme de rachat effectuée par négociation de blocs pourra représenter la totalité du programme.

Nombre de titres et part du capital détenus par SYNERGIE au 1er avril 2016 :

Au 1er avril 2016, le capital de SYNERGIE était composé de 24 362 000 actions. A cette date, la Société détenait 362 125 actions propres, soit 1,49% du capital.

Répartition par objectifs des titres de capital détenu directement ou indirectement :

Au 1er avril 2016, les actions propres détenues par SYNERGIE sont réparties comme suit :

- 9 662 actions acquises au titre de l'animation de marché ;
- 352 463 actions acquises en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Part maximale du capital de la société susceptible d'être rachetée – caractéristiques des titres de capital :

4% du capital social soit 974 480 actions ordinaires. Compte tenu des actions auto-détenues à la date du 1er avril 2016, soit 362 125 actions, le nombre résiduel d'actions susceptibles d'être rachetées est de 612 355, soit 2,51% du capital.

Prix maximum d'achat et montant maximal autorisé des fonds :

Le prix maximum d'achat proposé serait de 40€ par action.

Le montant maximal consacré aux acquisitions ne pourra dépasser 38.979.200€ sur la base actuelle de 974 480 actions.

Ces modalités soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte seront autorisées jusqu'à la date de renouvellement par l'Assemblée Générale Annuelle et au maximum pour une période de 18 mois à compter de ladite Assemblée.

Le Conseil d'Administration sera autorisé pendant cette période à acheter et/ou vendre des actions de la Société, dans les conditions déterminées. Il pourra procéder à leur annulation dans un délai maximum de 24 mois.

Les rachats d'actions seront normalement financés sur les ressources propres de la Société ou par voie d'endettement pour les besoins additionnels qui excéderaient son autofinancement.

Bilan du précédent programme de rachat

Conformément à l'article L.225-209 du Code de Commerce, nous avons l'honneur de vous rendre compte des opérations d'achat d'actions réalisées.

L'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires réunie le 17 juin 2015 a autorisé le Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions pour une période de dix-huit mois, soit jusqu'au 16 décembre 2016.

Les tableaux ci-dessous détaillent les opérations réalisées au titre de ce programme de rachat.

Tableau synthétique

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres :
du 3 avril 2015 au 1^{er} avril 2016

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte :	1,49%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois :	0
Nombre de titres détenus en portefeuille :	362 125
Valeur comptable du portefeuille :	3.542.032,68€
Valeur de marché du portefeuille (1) :	9.317.476,25€

(1) sur la base du cours de clôture au 1er avril 2016

	Flux Bruts Cumulés		Positions Ouvertes au jour du descriptif du programme					
	Achats	Ventes	à l'achat			à la vente		
Nombre de titres	173 785	175 722	Calls achetés	Puts vendus	Achats à terme	Calls vendus	Puts achetés	Ventes à terme
dont contrat de liquidité	173 785	175 722						
Cours moyen de la transaction	23,52€	23,69€				NEANT		
Montant	4.087.508,56€	4.162.035,63€						

Les flux mentionnés ont été effectués dans le cadre du contrat de liquidité ayant pour objectif l'animation du marché.

6.4 Dispositions relatives à l'épargne salariale

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de Commerce, nous précisons qu'aucun salarié de la société ne détient d'actions de notre société dans le cadre des régimes de gestion collective des titres visés par ce texte.

Le texte des résolutions présenté à l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2016 intègrera une résolution visant à autoriser le Conseil d'Administration à procéder à une augmentation de capital par émission d'actions nouvelles réservées aux salariés, réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Cette émission se ferait conformément aux modalités prévues aux articles L.3332-18 à L.3332-24 du Code du Travail.

Nous considérons que le projet de résolution présenté satisfait aux obligations légales. Toutefois, le Conseil d'Administration ne le jugeant pas opportun, a décidé de ne pas agréer ce projet.

7 AUTRES RAPPELS LEGAUX

Prise de participation de l'exercice

Aucune prise de participation ou de contrôle visée à l'article L.233-6 du Code de Commerce n'est intervenue au cours de l'exercice 2015.

Dépenses non-deductibles fiscalement

Les dépenses non déductibles visées à l'article 39-4 du C.G.I se sont élevées à 95 K€ et l'impôt correspondant à 36,1K€.

Répartition des résultats des comptes sociaux de SYNERGIE SA au cours des cinq derniers exercices :

En milliers d'euros	2011	2012	2013	2014	2015**
Résultat net après impôt	9.420	10.319	35.967	44.648	50.392
Report à nouveau initial *	8.811	2.081	4.683	31.646	58.615
Bénéfice disponible	18.231	12.400	40.651	76.294	109.006
Réserves	8.960	516	1 798	8.079	509
Dividendes	7.309	7.309	7.309	9.745	14.617
Report à nouveau après affectation	1.962	4.576	31.544	58.470	93.881

* le poste « Report à nouveau initial » des exercices 2011 à 2015 est augmenté des dividendes non distribués, afférents aux actions propres.

** selon affectation du résultat proposée à l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2016.

Recherche et Développement

Compte tenu de son activité, SYNERGIE n'a pas exposé de frais de recherche et développement, mais a bénéficié des applications informatiques « métier » développées par sa filiale INFORMATIQUE CONSEIL GESTION (ICG) dont elle fait bénéficier les sociétés françaises du Groupe. Ces développements ont été repris en direct par SYNERGIE à compter de 2016.

8 TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2011	2012	2013	2014	2015
Capital en fin d'exercice					
Capital social (en K€)	121.810	121.810	121.810	121.810	121.810
Nombre d'actions ordinaires existantes (A)	24 362 000	24 362 000	24 362 000	24 362 000	24 362 000
Nombre maximal d'actions futures à créer par souscription d'actions réservées aux salariés	(B)	(B)	(B)	(B)	(B)
Opération et résultats de l'exercice (en K€)					
Produits d'exploitation et financiers	864.609	833.451	859.925	904.340	931.186
Résultat avant impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	21.596	18.769	37.381	46.775	58.795
Impôts sur les bénéfices	7.145	3.021	4.323	3.424	8.071
Participation des salariés due au titre de l'exercice	2.141	-	-	-	1.130
Résultat après impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	9.420	10.319	35.967	44.648	50.392
Résultat distribué	7.309	7.309	7.309	9.745	14.617
Résultat par action (en €)					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,51	0,63	1,36	1,78	2,04
Résultat après impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	0,39	0,42	1,48	1,83	2,07
Dividende attribué à chaque action*	0,30	0,30	0,30	0,40	0,60
Personnel					
Effectif moyen au cours de l'exercice	24 524	23 143	23 220	23 947	24 818
Montant de la masse salariale (K€)	581.547	562.967	574.853	607.773	628.469
Cotisations sociales et avantages sociaux	186.043	178.434	165.980	167.159	159.542

(A) Les titres inscrits au nominatif pendant une durée de deux ans au moins bénéficient d'un droit de vote double.

(B) Le plan d'offre de souscription d'actions réservé à certaines catégories de salariés est échu depuis le 28 avril 1990.

* Proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2016.

Comptes consolidés du Groupe Synergie

DONNÉES FINANCIÈRES

- *Bilan consolidé avant affectation*
- *Etat du résultat global consolidé*
- *Tableau des flux de trésorerie*
- *Tableau de variation des capitaux propres*
- *Annexe au bilan et au compte de résultat consolidés*

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

II. COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE SYNERGIE

1 BILAN CONSOLIDÉ AVANT AFFECTATION

Actif	Notes N°	31/12/2015	31/12/2014
En milliers d'euros			
Ecarts d'acquisition	5	73.454	74.149
Autres immobilisations incorporelles	6	13.829	14.269
Immobilisations corporelles	7	35.206	29.171
Actifs financiers non courants	8	64.089	35.336
Impôts différés actifs	9	2.204	2.277
Actifs non courants		188.782	155.203
Créances clients	10	404.815	386.333
Autres créances	11	23.083	24.095
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	87.187	67.112
Actifs courants		515.084	477.541
Total de l'Actif		703.866	632.744
Passif			
En milliers d'euros			
Capital social	13	121.810	121.810
Primes d'émission et de fusion			
Réserves et report à nouveau		138.473	95.929
Résultat consolidé		59.480	50.952
Intérêts minoritaires		2.378	1.939
Capitaux propres		322.141	270.630
Provisions et dettes pour avantages du personnel	14	5.006	5.723
Dettes financières non courantes	16	13.882	11.048
Impôts différés passifs	9	3.980	4.067
Passifs non courants		22.868	20.839
Provisions pour risques et charges courantes	15	1.764	1.590
Dettes financières courantes	16	3.858	2.854
Concours bancaires courants	16	22.314	25.743
Dettes fournisseurs	17	11.993	11.418
Dettes fiscales et sociales	18	312.088	292.237
Autres dettes	18	6.841	7.433
Passifs courants		358.858	341.275
Total du Passif		703.866	632.744

(*) après application IFRIC 21

2 ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

2.1 Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros	Notes N°	31/12/2015	31/12/2014 (*)
CHIFFRE D'AFFAIRES	19	1.798.904	1.669.824
Autres produits		2.081	1.174
Achats consommés		(87)	(61)
Charges de personnel	20.1	(1.601.908)	(1.494.680)
Charges externes		(60.725)	(56.059)
Impôts, taxes et versements assimilés		(35.908)	(34.043)
Dotations aux amortissements		(5.680)	(5.147)
Dotations aux provisions	20.2	(3.634)	(3.654)
Autres charges		(315)	(997)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT AVANT DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DEPRECiations DES INCORPORELS		92.727	76.356
Dotations aux amortissements des incorporels, liées aux acquisitions	5.2	(1.860)	(2.111)
Dépréciation des incorporels liée aux acquisitions	5.2	(1.800)	(86)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		89.067	74.159
Autres produits et charges opérationnels	20.3	(76)	(526)
RESULTAT OPERATIONNEL		88.991	73.632
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		699	766
Coût de l'endettement financier brut		(1.415)	(1.711)
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	21	(716)	(945)
Autres produits et charges financiers	21	1.154	1.234
Quote part des sociétés mises en équivalence		-	6
RESULTAT NET AVANT IMPOT		89.429	73.927
Charge d'impôt	22	(29.376)	(22.564)
RESULTAT NET CONSOLIDÉ		60.053	51.363
Part du groupe		59.480	50.952
Intérêts minoritaires		573	412
Résultat par action (en euro) (**)	23	2,47	2,09
Résultat dilué par action (en euro) (**)	23	2,47	2,09

(*) après application IFRIC 21

(**) rapporté à 24 362 000 actions

2.2 État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

En milliers d'euros	31/12/15	31/12/14
Résultat net	60.053	51.314
Profits et pertes résultant de la conversion des comptes des filiales étrangères	1.230	1.492
Contrat de liquidité	112	80
Sous total gains et pertes recyclables	1.342	1.572
Ecarts actuariels nets d'impôt	54	(157)
Sous total gains et pertes non recyclables	54	(157)
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1.396	1.415
Résultat global net	61.449	52.730
Part du Groupe dans le résultat global total	61.438	52.295
Part des minoritaires dans le résultat global total	11	435

3 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En milliers d'euros	Notes N°	31/12/2015	31/12/2014
Résultat net consolidé		60.053	51.314
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	43	43	136
Amortissements et provisions	25.2	9.340	7.345
Coût de l'endettement financier	21	716	945
Charge d'impôts	22.1	29.376	22.532
Capacité d'autofinancement avant traitement CICE		99.528	82.273
Autres charges et produits non générateurs de flux à court terme (1)		(27.899)	(13.444)
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement net et impôt		71.629	68.828
Impôts exigibles	22.1	(30.563)	(22.987)
Variation du besoin en fonds de roulement	25.1	2.043	4.506
FLUX DE TRESORERIE NET GENERE PAR L'ACTIVITE		43.109	50.348
Acquisitions d'immobilisations	25.3	(7.458)	(7.330)
Cessions d'immobilisations		49	265
Incidence des variations de périmètre (et complément de prix)	18	(1.549)	(101)
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(8.958)	(7.165)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(9.600)	(7.207)
Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées		(180)	(377)
Rachat d'actions propres		(3)	(402)
Emissions d'emprunts	16.6	977	3.897
Remboursements d'emprunts	16.6	(1.126)	(2.010)
Coût de l'endettement financier net	21	(716)	(945)
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		(10.649)	(7.043)
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE		23.503	36.139
Trésorerie à l'ouverture	16.3	41.370	5.231
Trésorerie à la clôture	16.3	64.872	41.370

(1) part du CICE non imputable en 2015 déduction faite de la part non imputable de 2014 mobilisable.

4 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto-détenus	Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Total part Groupe	Intérêts mino-ritaires	Total
Situation au 01/01/2014 (*)								
	121.810	7.645	(3.215)	95.839	1.933	224.012	1.882	225.894
Affectation du résultat n-1		1.798		(1.798)		-		-
Dividendes				(7.207)		(7.207)	(377)	(7.584)
Opérations sur titres auto-détenus			(402)		79	(322)		(322)
Augmentation de capital								
Résultat net global de l'exercice				50.952		50.952	412	51.364
Ecart de conversion					1.469	1.469	23	1.492
Autres variations				(57)	(157)	(214)		(214)
Situation au 31/12/2014 (*)	121.810	9.443	(3.617)	137.729	3.326	268.691	1.939	270.630
Situation au 01/01/2015 (*)								
	121.810	9.443	(3.617)	137.729	3.326	268.691	1.939	270.630
Affectation du résultat n-1		2.232		(2.232)		-		-
Dividendes				(9.600)		(9.600)	(180)	(9.780)
Opérations sur titres auto-détenus			(3)		112	109		109
Augmentation de capital								
Résultat net global de l'exercice				59.480		59.480	573	60.053
Ecart de conversion					1.220	1 220	11	1.231
Autres variations				(190)	54	(136)	35	(101)
Situation au 31/12/2015	121.810	11.675	(3.620)	185.187	4.711	319.764	2.378	322.142

(*) après application IFRIC 21

5 ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉS

NOTE
1

Principes et méthodes comptables

1.1 Contexte Général

Les comptes consolidés au 31 décembre 2015 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 6 avril 2016.

En application du Règlement Européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les sociétés cotées sur un marché réglementé de l'un des Etats membres présentent leurs comptes consolidés en utilisant le référentiel comptable IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

1.2 Principes et méthodes comptables applicables aux comptes

1.2.1 Principes généraux de consolidation

Tous les comptes des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation sont clos au 31 décembre.

Les comptes sont présentés en milliers d'euros sauf indications spécifiques.

1.2.2 Méthodes de consolidation

SYNERGIE SA possède directement ou indirectement plus de 50% des droits de vote de l'ensemble de ses filiales qu'elle consolide selon la méthode de l'intégration globale.

Les opérations internes au Groupe, créances et dettes, produits et charges sont éliminées des comptes consolidés. En cas de fusion entre sociétés du Groupe ou de déconsolidation, les réserves consolidées ne sont pas affectées.

1.2.3 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers conformément au cadre conceptuel des normes IFRS, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Cela concerne principalement la valorisation des actifs incorporels et la détermination des provisions pour risques et charges. Ces hypothèses et estimations peuvent s'avérer, dans le futur, différentes de la réalité.

1.2.4 Écarts d'acquisition

Le poste « Écarts d'acquisition » inclut les immobilisations incorporelles comptabilisées sous le poste « Fonds commerciaux » dans les comptes sociaux ainsi que les écarts d'acquisition comptabilisés dans le cadre du processus de consolidation.

Ils représentent la différence non identifiable entre le coût d'acquisition et la part du Groupe dans la juste valeur des actifs identifiables et des passifs à la date des prises de contrôle, dans la mesure où le Groupe a traité toutes ses acquisitions selon la méthode du « *Goodwill* partiel ».

Les évaluations des actifs et passifs identifiables et par voie de conséquence celle des écarts d'acquisition sont opérées, dès la date de première consolidation. Toutefois, sur la base d'analyses et expertises complémentaires, le Groupe peut revoir ces évaluations dans les douze mois qui suivent l'acquisition, les révisions ne pouvant se faire que sur la base d'éléments identifiés à la clôture du dernier exercice clos.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, conformément à IFRS 3 « Regroupement d'entreprises », mais font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an selon IAS 36. Conformément à cette même norme, les frais d'acquisition consécutifs à un achat de société ne sont plus activés depuis 2010.

1.2.5 Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées selon le modèle de coût historique.

Frais de recherche

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Frais de développement

Les frais de développement concernent des logiciels créés en interne ; ils sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès que l'entreprise peut notamment démontrer :

- son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- sa capacité d'utiliser l'immobilisation incorporelle ;
- la disponibilité des ressources techniques et financières adéquates pour achever le développement et la vente ;
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise ;
- et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les autres frais de développement (création de site internet non marchand, développement de clientèle...) sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les logiciels sont amortis linéairement sur la durée d'utilisation estimée. Sont considérés comme des frais de développement, les coûts d'analyse organique, de programmation et de mise en place de la documentation utilisateurs.

Autres immobilisations incorporelles acquises

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », un actif est une ressource contrôlée par l'entreprise du fait d'évènements passés et à partir de laquelle on s'attend à ce que des avantages économiques futurs bénéficient à l'entité.

Une immobilisation acquise est reconnue dès lors qu'elle est identifiable et que son coût peut être mesuré de façon fiable.

La valorisation de la clientèle et des marques des sociétés acquises est effectuée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés, conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ».

La clientèle étant à durée d'utilité définie est amortie. Les marques font l'objet ou non d'un amortissement selon que leur durée d'utilisation est définie ou non.

1.2.6 Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production, lequel comprend les frais d'acquisition pour les immeubles.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon le modèle du coût historique.

Les immobilisations acquises dans le cadre de location financement suivent le même traitement (note n°7.2).

Les amortissements sont calculés essentiellement selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité propre ; les bases amortissables tiennent compte des valeurs résiduelles confirmées par expertise.

Les durées d'utilisation retenues sont généralement les suivantes :

NATURE DE L'IMMOBILISATION	Durées en linéaire
Immobilisations incorporelles	
Concessions, Brevets, Droits similaires	1 à 5 ans
Clientèle	10 ans
Immobilisations corporelles	
Constructions	20 à 80 ans
Agencements et aménagements des constructions	7 à 10 ans
Matériel et outillage	5 ans
Installations générales	7 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Mobilier	10 ans

Compte tenu de l'activité du Groupe et des actifs corporels détenus, aucun composant significatif n'a été identifié, à l'exception de ceux concernant la filiale immobilière SYNERGIE PROPERTY.

1.2.7 Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie.

La valeur d'utilité de chacun de ces actifs est déterminée par référence aux flux futurs de trésorerie nets actualisés des UGT (Unités Génératrices de Trésorerie) auxquelles ils appartiennent.

Les flux nets de trésorerie sont estimés selon des méthodes décrites en note n°5.

Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée en résultat opérationnel.

Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes de celles générées par d'autres groupes d'actifs. Elles sont déterminées essentiellement sur une base géographique par référence aux marchés dans lesquels opère notre Groupe.

1.2.8 Créances clients et reconnaissance des produits

Les créances clients sont comptabilisées pour leur montant nominal.

Lorsque les évènements en cours rendent incertain le recouvrement de ces créances, celles-ci font l'objet d'une dépréciation différenciée selon la nature du risque (retard de règlement ou contestation de la créance, redressement judiciaire ou liquidation de biens), les différences usuelles de règlement dans les divers pays où le Groupe est implanté, la situation de chaque client et la part couverte par l'assurance.

Les produits de la société sont enregistrés au fur et à mesure de la réalisation des prestations de mise à disposition de personnel du Groupe. Cette procédure permet d'appliquer strictement les règles de séparation des exercices.

Les prestations relatives aux activités de recrutement hors Travail Temporaire sont comptabilisées à l'avancement. Cette activité reste non significative à l'échelle du Groupe.

1.2.9 Charge d'impôt

La charge d'impôt regroupe l'impôt sur les bénéfices exigible et l'impôt différé sur les différences temporaires entre les valeurs fiscales et les valeurs consolidées, ainsi que sur les retraitements effectués dans le cadre du processus de consolidation.

Elle intègre également la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE en France) et diverses taxes assimilées (IRAP en Italie).

Lorsque les perspectives à court terme des sociétés du Groupe le permettent, des impôts différés actifs, dont la récupération est probable, sont comptabilisés.

La fiscalité différée, liée à l'activation des déficits fiscaux, a été retraitée en faisant usage pour les sociétés du taux d'impôt sur les sociétés de droit commun connu à la date de clôture. Les impôts différés actifs et passifs résultant de décalages temporaires sont comptabilisés, pour les sociétés françaises suivant la méthode du report variable en incluant également la contribution sociale de 3,3% et la taxation exceptionnelle de 10,7% sur l'impôt sur les bénéfices.

Ils correspondent à la constatation de l'incidence des décalages existants entre la comptabilisation de certains produits et charges et leur prise en compte pour la détermination du résultat fiscal.

D'autre part, les déficits fiscaux ne sont pris en compte pour la détermination de l'actif fiscal latent que lorsqu'ils présentent une forte probabilité d'imputation sur les profits taxables futurs.

Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés conformément à la norme IAS 12.

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) a été analysé au regard des normes IAS 19 et IAS 20 ; il a en conséquence été comptabilisé en diminution des dépenses de personnel.

1.2.10 Trésorerie et équivalents

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent principalement des éléments liquides et dont les variations de juste valeur sont non significatives tels que les liquidités en comptes courants bancaires, les parts d'OPCVM de trésorerie, dans la mesure où elles répondent aux conditions définies par l'AFTE et l'AFG validées par l'AMF.

1.2.11 Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque l'entreprise a une obligation actuelle résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation et que le montant de celle-ci peut être estimé de manière fiable.

Lorsque l'échéance attendue de la provision est à plus d'un an, le montant de celle-ci est actualisé.

1.2.12 Engagements de retraites et assimilés

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués par un calcul prenant en compte des hypothèses de progression de salaire, d'espérance de vie et de rotation des effectifs.

Ces évaluations, qui concernent les indemnités de fin de carrière en France, sont effectuées au minimum une fois par an.

1.2.13 Actions propres

Toutes les actions propres détenues par le Groupe sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres, conformément à la norme IAS 32. Le résultat de la cession éventuelle des actions d'autocontrôle est imputé directement en variation des capitaux propres.

1.2.14 Informations sectorielles

En application d'IFRS 8, l'information sectorielle a été organisée conformément aux éléments de reporting présentés au principal décideur opérationnel. Cette distinction est fondée sur les systèmes internes d'organisation et la structure de gestion du Groupe. Ces informations sont détaillées dans la note n°24.

1.2.15 Méthodes de conversion des états financiers des filiales étrangères

La devise d'établissement des comptes consolidés est l'euro.

Concernant les filiales étrangères, la méthode de conversion retenue pour les comptes en devises est la méthode dite du taux de clôture, consistant à convertir au cours de clôture les comptes de bilan hors capitaux propres et au cours moyen de la période le compte de résultat. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits en capitaux propres.

1.2.16 Instruments financiers

Dans le cadre de l'information financière requise par la norme IFRS 7, et conformément à la norme IAS 39, les instruments financiers du Groupe sont comptabilisés comme suit :

En milliers d'euros	Catégorie IAS 39	Notes N° IAS 39	Valeur comptable 2015	Coût amorti	Juste valeur par résultat	Traitement Comptable IAS 39*	
						Juste valeur par capitaux propres	Juste valeur 2015
ACTIFS							
Créances commerciales		10					
Créances clients et comptes rattachés	Prêts & Créances		404.815		X		404.815
Instruments dérivés non documentés comme couverture		NA				X	
Autres actifs financiers					X		
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Prêts & Créances						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Juste valeur par résultat	12	87.187			X	87.187
PASSIFS							
Dettes financières		16					
Emprunts et autres dettes financières	Passif financier au coût amorti		40.054		X		40.054
Instrument de couverture						X	
Dettes commerciales		17					
Fournisseurs et comptes rattachés	Passif financier au coût amorti		11.993		X		11.993
Dette sur titres de participation			1.367			X	1.367
Instruments dérivés non documentés comme couverture	NA					X	
Autres passifs financiers	Passif financier au coût amorti				X		

* X traitement comptable retenu

Parmi les équivalents de trésorerie, 55.916K€ correspondent à des OPCVM de trésorerie cotés sur un marché actif (niveau 1).

Les instruments financiers à l'exception de la trésorerie et des équivalents de trésorerie sont, au regard de la norme IFRS 7, considérés comme des données de niveau 3 ; il s'agit notamment des créances commerciales, des emprunts et des dettes financières.

La juste valeur des créances clients, compte tenu des échéances courtes de paiement des créances, est assimilée à leur valeur nominale.

Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme et soumis à un risque faible de variation de valeur. Ces placements de trésorerie sont valorisés à leur juste valeur et les gains et pertes latents ou réalisés sont comptabilisés en résultat financier ; la juste valeur est déterminée par référence au prix du marché à la date de clôture de l'exercice.

L'état de variation des dépréciations sur actifs financiers est le suivant :

En milliers d'euros	2014	Dotations	Reprises	2015
Actifs financiers non courants	14	-	1	13
Créances clients	18.112	5.580	6 293	17.399
Autres créances	1.214	-	-	1.214
Trésorerie et instruments de trésorerie	-			-
Autres actifs financiers courants	-			-
TOTAL	19.340	5.580	6 294	18.626

1.3 Évolution des normes, amendements, interprétations publiés et adaptation à SYNERGIE

Nouvelles normes ou interprétations et conséquences pour SYNERGIE

- L'interprétation IFRIC 21 « Taxes prélevées par une autorité publique » a été appliquée par le Groupe pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2015. Conformément à la norme IAS 8, son impact sur les comptes consolidés a été constaté de façon rétrospective dans les capitaux propres pour un montant de 899K€. Comme prévu dans la norme, ces montants jugés non significatifs n'ont pas justifiés l'établissement d'un comparatif complémentaire. L'impact sur le compte de résultat est non significatif.
- Pendant toute l'année 2015, l'Union Européenne a promulgué divers règlements adoptant des amendements aux normes et interprétations existantes. La mise en application de ces amendements n'a pas eu d'incidences significatives pour le Groupe soit parce qu'ils portent sur des normes traitant d'opérations ne concernant pas SYNERGIE au cours du présent exercice (IAS 40 « Immeubles de placement », IAS 41 « Agriculture », IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », IFRS 11 « Partenariats ».....), soit parce que les sujets traités dans les amendements de normes d'application courante chez SYNERGIE n'ont pas d'incidence significative (Ajustement de la valeur comptable en cas d'application du modèle de réévaluation dans IAS 16, amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles basées sur les revenus.....).
- L'IASB a publié en mai 2014 la nouvelle norme de reconnaissance des revenus IFRS 15 et en juillet 2014, la nouvelle norme IFRS 9 sur les instruments financiers. Ces deux normes non encore adoptées par l'Union Européenne sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Eu égard à l'activité du Groupe SYNERGIE, de sa structure de financement, de la nature des produits qu'elle perçoit ainsi que des modalités de leur facturation, l'incidence de ces deux normes sur le Groupe devrait être peu significative. Des études d'impact plus précises seront menées en 2016 et 2017.
- Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié sa nouvelle norme sur les contrats de location IFRS 16. Cette norme non encore adoptée par l'Union Européenne est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Elle impose au preneur de retraiter à son bilan l'ensemble des contrats de location dans lesquels il est partie, sauf de rares exceptions. Compte tenu du nombre très important des contrats de location souscrits en tant que preneur par le Groupe, cette norme devrait avoir une incidence significative sur la structure du bilan consolidé et, dans une moindre mesure, sur la structure de l'état du résultat global consolidé. C'est pourquoi, dès l'année 2016 une veille juridique sera mise en place pour

appréhender la doctrine produite au sujet de cette norme. A partir de 2017 seront engagés les travaux de définition du périmètre de la norme pour le Groupe et l'étude de son impact, l'année 2018 devant être consacrée à la modification du système d'information rendu nécessaire par l'application de la norme en 2019.

Informations sur les intérêts détenus dans d'autres entités en application d'IFRS 12

Toutes les entités incluses dans le périmètre de consolidation sont contrôlées par SYNERGIE SA eu égard au pourcentage des droits de vote détenus par la société mère qui n'est jamais inférieur à 78%.

En l'absence de tout accord ou contrat, ou disposition de droit local limitant l'exercice du contrôle, toutes ces sociétés ont été considérées comme contrôlées au sens d'IFRS 10 et ont été consolidées par intégration globale.

Le Groupe n'est partie à aucun accord conjoint susceptible d'être traité selon les dispositions de la norme IFRS 11. SYNERGIE n'est partie prenante dans aucune entité structurée et ne répond pas aux critères définissant les sociétés d'investissement au regard des dispositions normatives.

SYNERGIE n'a cédé aucune participation, au cours du présent exercice, lui ayant fait perdre le contrôle d'une filiale ou réduire son influence au sein d'une filiale. Les intérêts minoritaires (participations ne donnant pas le contrôle) ne représentent un pourcentage significatif dans aucune filiale.

**NOTE
2**

Évolution du périmètre de consolidation

Acquisition de 44% de SYNERGIE SLOVAKIA

SYNERGIE PRAGUE sro, qui détenait 34% de SYNERGIE SLOVAKIA au 31 décembre 2014, a porté sa participation dans cette filiale à 78% au cours du premier trimestre 2015.

Création de SYNERGIE TEMPORARY HELP (Slovaquie)

SYNERGIE SA a créé SYNERGIE TEMPORARY HELP (Slovaquie) en septembre 2015 en tant qu'actionnaire unique, cette société étant destinée à porter l'activité de Travail Temporaire réalisée en Slovaquie.

Acquisition de B2B ENGINEERING

La filiale australienne SYNACO GLOBAL RECRUITMENT pty a acquis la société B2B ENGINEERING le 1^{er} octobre 2015.

Il en a résulté une augmentation de Goodwill de 1.046K€, et une sortie de trésorerie de 1.631K€ au cours de l'exercice 2015.

Dissolution d'INFORMATIQUE CONSEIL GESTION (ICG)

ICG a été dissoute en décembre 2015 par transmission universelle de son patrimoine à SYNERGIE qui la détenait précédemment à 100%.

Cette opération n'a pas eu d'impact sur les capitaux propres consolidés.

NOTE
3**Renseignements concernant les sociétés consolidées**

Les renseignements concernant les sociétés consolidées sont communiqués dans le tableau ci-dessous, étant précisé que le GIE ISGSY, entièrement contrôlé par les sociétés du Groupe, accueille les services administratifs d'intérêt général.

SOCIETES CONSOLIDÉES	SIEGE SOCIAL	N° SIREN (1)	% DE CONTRÔLE REVENANT A SYNERGIE		% D'INTERET REVENANT A SYNERGIE		METHODE DE CONSOLIDATION (2)	
			2015	2014	2015	2014	2015	2014
SOCIETE MERE								
SYNERGIE S.A.	PARIS 75016	329 925 010						
FILIALES FRANCAISES								
AILE MEDICALE	PARIS 75016	303 411 458	99,93	99,93	99,93	99,93	GLOB	GLOB
SYNERGIE CONSULTANTS	PARIS 75016	335 276 390	100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
DIALOGUE & COMPETENCES	PARIS 75016	309 044 543	100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
INTERSEARCH France	PARIS 75016	343 592 051	99,98	99,98	99,98	99,88	GLOB	GLOB
SYNERGIE INSERTION	PARIS 75016	534 041 355	100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
INFORMATIQUE CONSEIL	PARIS 75016	317 193 571		100,00		100,00		GLOB
GESTION								
SYNERGIE PROPERTY	PARIS 75016	493 689 509	99,99	99,99	99,99	99,99	GLOB	GLOB
FILIALE COMMUNE								
I.S.G.S.Y.	PARIS 75016	382 988 076	100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
FILIALES ETRANGERES								
SYNERGIE ITALIA SPA	TURIN Italie		85,00	85,00	85,00	85,00	GLOB	GLOB
SYNERGIE BELGIUM	ANVERS Belgique		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
SYNERGIE s.r.o	PRAGUE République Tchèque		98,85	98,85	98,85	98,85	GLOB	GLOB
SYNERGIE TEMPORARY HELP	PRAGUE République Tchèque		98,00	98,00	98,00	98,00	GLOB	GLOB
SYNERGIE TEMPORARY HELP SLOVAKIA	BRATISLAVA Slovaquie		100,00		100,00		GLOB	
SYNERGIE INTERNATIONAL EMPLOYMENT SOLUTIONS (SIES)	BARCELONE Espagne		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
FILIALES SIES								
SYNERGIE TT	BARCELONE Espagne		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
SYNERGIE E.T.T.	PORTO Portugal		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
SYNERGIE Travail Temporaire	ESCH/ALZETTE Luxembourg		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
SYNERGIE PARTNERS Luxembourg	ESCH/ALZETTE Luxembourg		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
SYNERGIE HUNT INTERNATIONAL	MONTREAL Canada		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
ACORN (SYNERGIE) UK	NEWPORT Royaume-Uni		94,67	94,67	94,67	94,67	GLOB	GLOB
SYNERGIE PERSONAL DEUTSCHLAND	KARLSRUHE Allemagne		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
SYNERGIE (SUISSE)	LAUSANNE Suisse		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB

(1) N°SIREN : numéro d'identification au répertoire national des entreprises

(2) Méthode de consolidation : intégration globale soit GLOB en abrégé ou mise en équivalence soit MEQ en abrégé

SOCIETES CONSOLIDÉES	SIEGE SOCIAL	N° SIREN (1)	% DE CONTRÔLE REVENANT A SYNERGIE		% D'INTERET REVENANT A SYNERGIE		METHODE DE CONSOLIDATION (2)	
			2015	2014	2015	2014	2015	2014
FILIALE DIALOGUE & COMPETENCES								
FILIALE SYNERGIE PRAGUE								
SYNERGIE SLOVAKIA	BRATISLAVA Slovaquie		78,00	34,00	77,10	33,61	MEQ	MEQ
FILIALE SYNERGIE ITALIA SPA								
SYNERGIE HR SOLUTIONS	TURIN Italie		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
FILIALE SYNERGIE TT								
SYNERGIE HUMAN RESOURCES SOLUTIONS	BARCELONE Espagne		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
FILIALE SYNERGIE HRS								
SYNERGIE OUTSOURCING Espagne	BARCELONE Espagne		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
FILIALE SYNERGIE E.T.T.								
SYNERGIE OUTSOURCING	PORTO Portugal		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
FILIALES ACORN (SYNERGIE) UK								
ACORN RECRUITMENT	NEWPORT Royaume-Uni		100,00	100,00	94,67	94,67	GLOB	GLOB
ACORN LEARNING SOLUTIONS	NEWPORT Royaume-Uni		70,00	70,00	66,27	66,27	GLOB	GLOB
EXXELL	NEWPORT Royaume-Uni		90,00	90,00	85,20	85,20	GLOB	GLOB
ACORN GLOBAL RECRUITMENT	NEWPORT Royaume-Uni		100,00	100,00	94,67	94,67	GLOB	GLOB
CONCEPT STAFFING	NEWPORT Royaume-Uni		100,00	100,00	94,67	94,67	GLOB	GLOB
FILIALES S H R BV								
SYNERGIE LOGISTIEK BV	SCHIJNDEL Pays-Bas		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
SYNERGIE INTERNATIONAL BV	SCHIJNDEL Pays-Bas		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
FILIALE SYNERGIE BELGIUM								
SYNERGIE SERVICES	ANVERS Belgique		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
FILIALE ACORN GLOBAL RECRUITMENT								
SYNACO GLOBAL RECRUITMENT pty	ADELAÏDE Australie		95,00	95,00	89,93	89,93	GLOB	GLOB
FILIALE SYNACO GLOBAL RECRUITMENT pty								
B2B	PERTH Australie		100,00		89,93		GLOB	

(1) N° siren : numéro d'identification au répertoire national des entreprises

(2) Méthode de consolidation : intégration globale soit GLOB en abrégé ou mise en équivalence soit MEQ en abrégé

NOTE
4**Sociétés non consolidées**

Il n'y a aucune société détenue et non consolidée au 31/12/2015.

STAFF PERSONAL CONSULTING, filiale de SYNERGIE PERSONAL DEUTSCHLAND (Allemagne), sans activité, a été définitivement liquidée en 2015.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES DE BILAN

NOTE
5

Écarts d'acquisition et autres incorporels liés aux acquisitions

5.1 Variation des écarts d'acquisition

En milliers d'euros	2014	Augmentations	Diminutions	2015
Ecarts d'acquisition	68.085	1.416	2.234	67.267
Fonds de commerce	6.064	130	7	6.187
Survaleurs nettes	74.149	1.546	2.241	73.454

L'augmentation des écarts d'acquisition et fonds de commerce concerne en totalité des variations de conversion.

La diminution des écarts d'acquisitions concerne principalement la dépréciation d'un Goodwill pour 1.800K€.

5.2 Amortissements et dépréciations des incorporels liés aux acquisitions

Les méthodes de valorisation des marques et clientèles sont celles décrites dans la note n°1.2.5. La valeur recouvrable des UGT a été déterminée sur la base de leur valeur d'utilité.

Pour la détermination de la valeur d'utilité, la méthodologie suivante a été retenue :

- Projection des flux de croissance pour l'année 2016 sur la base du budget opérationnel des différentes UGT approuvé par la direction ;
- Projection des flux de trésorerie basés sur les budgets financiers sur 4 ans approuvés par la Direction, en tenant compte des perspectives économiques dans les zones géographiques concernées ;
- Au-delà de 5 ans, les projections futures de trésorerie sont extrapolées avec un taux de progression constant de 2% ;
- Les flux de trésorerie sont ensuite actualisés selon un taux différencié par UGT. Les taux d'actualisation Groupe retenus sont déterminés selon un taux qui tient compte d'un taux sans risque (iBoxx €), d'une prime de risque de marché ; une prime de risque complémentaire peut être appliquée lorsque le différentiel d'inflation significatif a été constaté avec le taux France ou pour certaines petites filiales à clientèle plus concentrée.

Les taux d'actualisation après impôt sont appliqués à des flux de trésorerie après impôts. Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables comparables à celles obtenues en utilisant un taux avant impôt à des flux de trésorerie non fiscalisés, comme demandé par l'IAS 36.

Les différents paramètres utilisés sont synthétisés dans le tableau suivant :

UGT	Taux de progression		Taux d'actualisation	Taux d'ebit
	de 4 à 5 ans	au-delà de 5 ans		
Royaume-Uni	5%	2%	9,47%	
Pays-Bas	5%	2%	8,90%	
France TT	5%	2%	7,61%	
France GRH	5%	2%	9,61%	
Belgique	5%	2%	8,11%	variable
Suisse	5%	2%	8,11%	selon le
Italie	5%	2%	9,72%	pays et
Espagne	5%	2%	10,61%	l'année
Portugal	5%	2%	9,61%	
Canada	5%	2%	8,79%	
Allemagne	5%	2%	8,33%	
Autres	5%	2%	8,33%	

Les conséquences d'une modification des paramètres présentés ci-dessus sur la dépréciation des écarts d'acquisition ont fait l'objet d'une analyse de sensibilité en testant :

- la diminution du taux de croissance de 1% ;
- l'augmentation du taux d'actualisation de 0,5%.

L'augmentation du taux d'actualisation de 0,5%, conjointement à une diminution du taux de croissance à l'infini de 1% conduirait à une dépréciation supplémentaire de 820K€ qui se répartit comme suit :

En milliers d'euros	
France	
Europe du Sud	
Europe du Nord et de l'Est	820
Canada / Australie	
TOTAL	820

- la diminution du taux d'EBIT

Une dépréciation supplémentaire de 1.194K€ serait constituée si le taux d'EBIT diminuait de 18% ; elle se répartirait comme suit :

En milliers d'euros	
France	
Europe du Sud	
Europe du Nord et de l'Est	1.194
Canada / Australie	
TOTAL	1.194

L'impact sur les comptes d'actif des amortissements et dépréciations comptabilisés sur les incorporels liés aux acquisitions est le suivant :

En milliers d'euros	2015	2014
Amortissements des incorporels liés aux acquisitions	1.763	2.109
Dépréciation des incorporels liés aux acquisitions	-	-
Dépréciation des écarts d'acquisition	1.769	86
Amortissements et dépréciations des incorporels liés aux acquisitions	3.532	2.196

L'impact sur le compte de résultat, compte tenu des cours de conversion, est de même niveau que celui mentionné sur le tableau précédent.

Conformément au paragraphe 134 de la norme IAS 36, sont communiquées ci-après les informations concernant les valeurs comptables des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie ainsi que les hypothèses clés ayant permis de déterminer ces valeurs.

Les valeurs comptables de ces actifs après constatation des dépréciations sont les suivantes :

UGT En milliers d'euros	Ecarts d'acquisition	Marques	Clientèle
Allemagne	18.018		5.012
Royaume-Uni	22.271	513	296
Pays-Bas	11.001		754
France	7.193	325	
Belgique	6.493		
Suisse	1.736		
Canada	1.998	1.356	196
Italie	2.773		
Espagne	521		1.645
Autres	1.450		959
TOTAL	73.454	2.194	8.862

NOTE
6

Autres immobilisations incorporelles

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	2014	Entrées de périmètre	Augmentations (1)	Diminutions	2015
Logiciels et licences	7.171		2.891	1.586	8.476
Clientèle	27.908	1.045	650		29.603
Marques	4.802		102	101	4.803
Droits aux baux	629				629
TOTAL	40.510	1.045	3.643	1.687	43.511

(1) dont écarts de conversion 554K€

Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	2014	Entrées de périmètre	Augmentations (1)	Diminutions	2015
Logiciels et licences	5.397		1.935	1.011	6.321
Clientèle	13.537	87	2.101		15.725
Marques	1.236		25		1.261
Droits aux baux	-				-
TOTAL	20.170	87	4.061	1.011	23.307

(1) dont écarts de conversion 349K€

Les variations des dépréciations s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	2014	Entrées de périmètre	Augmentations (1)	Diminutions	2015
Logiciels et licences	-				-
Clientèle	4.759		257		5.016
Marques	1.300		47		1.347
Droits aux baux	12				12
TOTAL	6.071	-	304	-	6.375

(1) dont écarts de conversion 304K€

Les valeurs nettes s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	2015	2014
Logiciels et licences	2.155	1.774
Clientèle	8.862	9.612
Marques	2.195	2.266
Droits aux baux	617	617
TOTAL	13.829	14.269

Le poste « Marques » est représentatif des marques identifiées par le Groupe.

Les clientèles et marques des sociétés acquises sont susceptibles de faire l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée d'utilité estimée, dans les conditions exposées dans la note n°1.2.5.

Immobilisations corporelles

7.1 Analyse du poste par catégorie

Les variations incluent les écarts de conversion et s'analysent comme suit :

Valeurs brutes

En milliers d'euros	2014	Entrées de périmètre	Augmentations	Diminutions	2015
Terrains, constructions, installations techniques	19.369		2.929	5	22.293
Agencements, mobilier, matériel de bureau & informatique	34.672		8.237	2.959	39.950
TOTAL	54.041	-	11.166	2.964	62.243
dont immobilisations en location financement	6.708		4.299	813	10.194

Amortissements

En milliers d'euros	2014	Entrées de périmètre	Augmentations	Diminutions	2015
Terrains, constructions, installations techniques	1.333		268	10	1.591
Agencements, mobilier, matériel de bureau & informatique	23.537		4.863	2.953	25.447
TOTAL	24.870	-	5.131	2.963	27.038
dont immobilisations en location financement	2.780		2.368	739	4.409

Valeurs nettes

En milliers d'euros	2015	2014
Terrains, constructions, installations techniques	20.702	18.036
Agencements, mobilier, matériel de bureau & informatique	14.503	11.135
TOTAL	35.205	29.171
dont immobilisations en location financement	5.785	3.929

7.2 Contrats de location-financement

Le traitement des immobilisations détenues en vertu d'un contrat de location financement concerne principalement le matériel informatique, les véhicules de tourisme et le matériel de bureau.

La valeur brute de ce type d'immobilisations s'élève à la clôture de l'exercice à 10.194K€ et la valeur nette à 5.786K€.

Les immobilisations détenues en location financement ont fait l'objet d'une dotation aux amortissements pour 2.368K€. Les charges financières sur ces contrats s'élèvent à 94K€.

7.3 Ventilation des immobilisations corporelles nettes par zone monétaire

En milliers d'euros	2015	2014
Zone euro	33.966	28.180
Hors zone euro	1.239	991
TOTAL	35.205	29.171

NOTE
8

Actifs financiers non courants

8.1 Détail des comptes de bilan

En milliers d'euros	Montants bruts 2015	Provisions	Montants nets 2015	Montants nets 2014
Titres mis en équivalence	-		-	89
Autres titres de participation	-		-	45
Autres titres immobilisés	67	13	54	52
Prêts	13		13	72
Autres actifs financiers	64.022		64.022	35.078
TOTAL	64.102	13	64.089	35.336

Les autres titres immobilisés correspondent à des participations inférieures à 20%.

Les autres actifs financiers sont constitués principalement des créances CICE 2014 et 2015 non imputables sur l'Impôt Société en 2016 et dont la cession n'a pas été entérinée début 2016, ainsi que des dépôts de garantie sur loyers commerciaux.

8.2 Commentaires sur les titres de participation

La participation dans SYNERGIE SLOVAKIA, ayant été portée à 78% il n'y a plus de société mise en équivalence.

8.3 Variation des actifs financiers non courants

En milliers d'euros	2014	Variations de périmètre	Augmentations	Diminutions	2015
Autres titres de participation	134			134	0
Autres titres immobilisés	65		2		67
Prêts et autres	35.150		37.066	8.181	64.035
TOTAL	35.349	-	37.068	8.315	64.102

L'augmentation des autres actifs financiers non courants en 2015 se compose essentiellement de la créance CICE créée en 2015 qui a fait l'objet d'une actualisation, en fonction des perspectives de consommation et du taux de refinancement bancaire de ce type de créance.

Leur diminution concerne principalement la créance CICE 2014 recouvrable à plus d'un an initialement, et qui sera imputée sur l'impôt société en 2016.

NOTE
9

Impôts différés

En milliers d'euros	2015	2014	Variation
Actif fiscal différé créé au titre de :			
Déficits fiscaux reportables	212	169	43
Décalages temporaires	1.992	2.108	(116)
Total actif fiscal latent	2.204	2.277	(73)
Passif fiscal latent	3.980	4.067	(87)
TOTAL	(1.776)	(1.790)	14

Les déficits fiscaux activés, qui s'élèvent à 212K€, ont pour horizon respectif :

En milliers d'euros	2016	2017	Total
Synaco Global Recruitment	50	46	96
Synergie Hunt International	86		86
Autres	30		30
TOTAL	166	46	212

Dans un souci de prudence, certains déficits fiscaux reportables au taux de droit commun n'ont pas été retenus. L'économie d'impôt correspondante se serait élevée à 1.334K€, dont 362K€ afférant à l'exercice 2015.

Echéancier du montant des déficits non activés par date d'expiration :

En milliers d'euros	
2016	5
1 an << 5 ans	41
> 5 ans	837
Illimité	451
TOTAL	1.334

Les impôts différés passifs d'un montant total de 3.980K€ concernent essentiellement les marques et clientèles nets des amortissements pratiqués depuis l'acquisition (2.462K€) et les amortissements dérogatoires (1.073K€).

NOTE
10

Créances clients

Les créances clients et comptes rattachés s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	2015	2014
Clients	411.399	394.581
Factures à établir	10.815	9.864
Dépréciation	(17.399)	(18.113)
TOTAL	404.815	386.333

Les méthodes utilisées pour l'évaluation des créances clients sont décrites en note n°1.2.8. Le risque client est limité dans la mesure où seul un client représente plus de 1% du chiffre d'affaires du Groupe.

L'analyse des créances clients en fonction des retards de paiement est la suivante :

En milliers d'euros	2015	2014
Montant des créances clients arrivées à échéance, non dépréciées :		
Echues, moins de 90 jours	54.328	52.151
Echues, entre 90 et 180 jours	5.595	4.248
Echues, plus de 180 jours	8.874	8.566
TOTAL	68.797	64.965

NOTE
11**Etat des échéances des actifs courants à la clôture de l'exercice**

En milliers d'euros	Montants nets		< 1 an		> 1 an	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Actif courant						
Clients douteux ou litigieux	3.701	3.358			3.701	3.358
Autres créances clients	401.114	382.975	401.114	382.975		
SOUS-TOTAL 1	404.815	386.333	401.114	382.975	3.701	3.358
Personnel et comptes rattachés	554	427	550	419	4	8
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	12.494	10.057	12.494	10.057		
Impôts sur les bénéfices	1.996	3.215	1.994	3.212	2	3
Autres impôts et taxes	1.349	4.186	1.349	4.186		
Débiteurs divers	11	2 615		2 604	11	11
Charges constatées d'avance	3.855	3.594	3.855	3.594		
SOUS-TOTAL 2	20.259	24.095	20.242	24.073	17	22
TOTAUX	425.074	410.428	421.356	407.048	3.718	3.380

La variation de la dépréciation des actifs financiers est mentionnée dans la note n°1.2.16.

L'impôt sur les bénéfices correspond principalement aux acomptes de la filiale italienne.

NOTE
12**Actifs financiers courants et trésorerie**

En milliers d'euros	2015	2014
Actifs financiers courants		
Trésorerie et équivalents		
Valeurs mobilières de placement	55.916	43.308
Dépôts à terme	13.597	4.218
Disponibilités	17.674	19.586
TOTAL	87.187	67.112

Conformément à la norme IAS 7, les OPCVM (55.9M€) et les dépôts à terme (13,6M€) ont été classés en Trésorerie et équivalents de trésorerie du fait de leur liquidité (possibilité de les céder à tout moment) et de l'absence de risque de perte.

Ils sont évalués à la juste valeur à la clôture de l'exercice.

NOTE
13

Capitaux propres

13.1 Capital social

Le capital est composé au 31 décembre 2015 de 24 362 000 actions au nominal de 5€.

Les actions bénéficient d'un droit de vote double lorsqu'elles sont maintenues au nominatif pendant deux ans au moins.

13.2 Actions propres

L'animation du titre est confiée à un prestataire de services, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association des Entreprises d'Investissement « AFEI », reconnue par l'AMF.

Au 31 décembre 2015, SYNERGIE détient deux catégories d'actions propres :

- celles acquises dans le cadre du contrat de liquidité (12 026 actions soit 0,05% du capital social) ;
- celles acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions tel qu'approvée par l'Assemblée Générale Mixte du 17 juin 2015 (352 463 actions soit 1,45% du capital social).

Les cessions de 2015 ont dégagé une plus-value de 111K€ inscrite dans les réserves.

La valeur des actions propres constatée en diminution des capitaux propres s'élève à 3.620K€ au 31 décembre 2015.

NOTE
14

Provisions et dettes pour avantages du personnel

14.1 Détail des provisions

En milliers d'euros	2015	2014	variation
Indemnités de départ en retraite	2.843	2.758	85
Indemnités Allemagne	339	326	13
TFR Italie	198	198	(0)
Total provisions pour avantage au personnel	3.380	3.282	98
Participation des salariés + 1an	1.626	2.441	(815)
TOTAL	5.005	5.723	(718)

L'ensemble des provisions et dettes pour avantages du personnel ci-dessus a fait l'objet d'une actualisation.

14.2 Information sur les avantages du personnel

La provision pour engagements de retraite des salariés permanents en France présente les caractéristiques suivantes :

- population jeune ;
- taux d'actualisation (base iBoxx) ;
- couverture partielle par l'épargne retraite précédemment versée.

Une variation de +0,5% du taux d'actualisation a un impact de -122K€ sur l'estimation de la provision et une variation de -0,5% un impact de +131K€.

Les avantages du personnel des filiales étrangères, autres que ceux couverts par des provisions, ne sont pas significatifs.

En milliers d'euros	2015	2014
Valeur actualisée des droits	2.854	2.809
Droits couverts par les actifs financiers	(10)	(51)
ENGAGEMENT NET COMPTABILISE	2.844	2.758

Les indemnités de départ en retraite versées en 2015 se sont élevées à 88K€ contre 148K€ en 2014.

Compte tenu des évolutions législatives en France, la provision a été estimée à compter de 2010 sur la base d'un départ moyen à 65 ans.

Au 31 décembre 2015, la variation de provision pour indemnités de départ en France s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	Brut
Coût des services rendus	87
Coût financier	41
Ecart actuariel (1)	(87)
Variation de la couverture épargne retraite	44
Sous Total	85
Autres variations (Allemagne Italie)	13
TOTAL	98

(1) L'effet de l'écart actuariel net d'impôt est de 54K€

NOTE
15

Provisions pour risques et charges courantes

15.1 Détail des provisions

En milliers d'euros	2014	Variation de périmètre	Augmentations	Diminutions	2015
Provisions pour litiges	812		310	343	779
Autres provisions risques	744		302	64	982
Total provisions risques	1.555		612	407	1.760
Autres provisions charges	35		31	4	4
TOTAL	1.590		612	438	1.764

15.2 Utilisation des provisions

Les reprises de provisions comprennent des provisions utilisées à hauteur de 292K€.

NOTE
16

Emprunts et dettes financières

16.1 Emprunts et dettes financières non courantes

Analyse par catégorie et échéance de remboursement

En milliers d'euros	Montants		1 an << 5 ans		> 5 ans	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Emprunts et dettes financières						
Etablissements de crédit	8.395	8.707	4.927	4.377	3.468	4.330
Location financement	5.487	2.327	5.487	2.327		
Emprunts et dettes financières divers	0	14		14		
TOTAL	13.882	11.048	10.414	6.718	3.468	4.330

Au 31 décembre 2015, l'ensemble de la dette brute est comptabilisé au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif déterminé après prise en compte des frais d'émission et des primes d'émission identifiés et rattachés à chaque passif.

Location financement

Le rapprochement entre le total des paiements minimaux futurs au titre de la location et leur valeur actualisée est le suivant :

Paiement minimaux futurs	5.978K€
Actualisation	192K€
Valeur actualisée	5.786K€

16.2 Emprunts et dettes financières courantes

En milliers d'euros	Montants	
	2015	2014
Emprunts et dettes financières		
Etablissements de crédit	1.250	1.087
Location financement	2.586	1.738
Emprunts et dettes financières divers	22	29
TOTAL	3.858	2.854

16.3 Concours bancaires courants et trésorerie nette

En milliers d'euros	Montants	
	2015	2014
Concours bancaires courants		
Concours bancaires	22.278	25.707
Intérêts courus	36	35
TOTAL	22.314	25.743
Trésorerie et équivalents de trésorerie	87.187	67.112
Trésorerie nette	64.872	41.370

16.4 Ventilation par zone monétaire et maturité des contrats d'emprunts et autres dettes financières

En milliers d'euros	Montants				< 1 an		1 an << 5 ans		> 5 ans	
	2015	%	2014	%	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Euro	17.724	100%	13.881	100%	3.842	2.833	10.414	6.718	3.468	4.330
Dollar australien	16	0%	21	0%	16	21	0	0	0	0
TOTAL	17.740	100%	13.902	100%	3.858	2.854	10.414	6.718	3.468	4.330

16.5 Ventilation par nature de taux d'intérêts et maturité des contrats d'emprunts et autres dettes financières

En milliers d'euros	Montants				< 1 an		1 an << 5 ans		> 5 ans	
	2015	%	2014	%	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Fixe	9.666	54%	9.837	71%	1.272	1.116	4.927	4.391	3.468	4.330
Autre	8 073	46%	4.065	29%	2.586	1.738	5.487	2.327	0	0
TOTAL	17.740	100%	13.902	100%	3.858	2.854	10.414	6.718	3.468	4.330

16.6 Analyse des emprunts et dettes financières portant intérêt

Montant nominal	Taux d'intérêt		Échéance	Capital restant dû	
	d'émission / nominal	effectif		2015 (K€)	2014 (K€)
Emprunt 1 M€ (12/2010) **	2,97%	2,97%	déc-25	720	780
Emprunt 1,7 M€ (02/2011) **	2,75%	2,75%	déc-25	1.226	1.331
Emprunt 4,3 M€ (09/2012) **	2,91%	2,91%	sept-22	3.055	3.457
Emprunt 1,57M€ (05/2014)	2,60%	2,60%	mai-24	1.348	1.489
Emprunt 1,5 M€ (12/2014)	2,00%	2,00%	déc-24	1.362	1.500
Autres emprunts immobiliers				1.934	1.237
Total emprunts immobiliers				9.645	9.794
Location financement (cumulé)				8.073	4.065
Divers				22	43
TOTAL *				17.740	13.902

* le solde des emprunts est présenté avant intérêts.

** taux renégociés début 2015

L'ensemble des emprunts en cours au 31 décembre 2015 est destiné à financer des acquisitions immobilières (durée 7 à 15 ans) et les travaux y afférents (durée 7 ans).

Les locations financements ont des durées de 3 à 5 ans.

Le montant total des échéances des emprunts remboursées au cours de l'exercice 2015 s'élève à 1.126K€.

16.7 Exposition aux risques de marché de taux d'intérêts, de change et de liquidité

La Direction Financière du Groupe assure la centralisation des financements, de la gestion des changes, taux d'intérêts et risque de contrepartie.

16.7.1 Risque de taux d'intérêts

L'analyse de sensibilité au risque de taux d'intérêt au 31 décembre 2015 met en évidence les points suivants :

- Les financements du Groupe à taux fixe ne sont pas impactés par l'évolution des taux d'intérêt. Les autres actifs et passifs financiers à court terme ne sont que de manière exceptionnelle sensibles aux variations de taux d'intérêts (échéances en général court terme) ;
- En l'absence d'activation de couverture matérielle de flux de trésorerie par des instruments de taux d'intérêt ou d'investissement net dans une entité étrangère, les fluctuations de taux d'intérêt n'ont aucun impact directement en capitaux propres du Groupe.

16.7.2 Risque de taux de change

SYNERGIE a un endettement financier essentiellement en euros au 31 décembre 2015, à l'exception de concours bancaires courants en Grande-Bretagne, en Suisse, et en Australie.

Les cours de clôture par rapport à l'euro sont les suivants :

Devises	2015	2014
Livre Sterling	0,7339	0,7789
Dollar canadien	1,5116	1,4063
Franc suisse	1,0835	1,2024
Dollar australien	1,4897	1,4829
Couronne tchèque	27,0230	27,7350

L'exposition au risque de change du bilan, relatives aux comptes courants en devises apportés aux filiales britanniques, suisse, canadienne et australienne, s'analyse de la façon suivante au 31 décembre :

En milliers d'euros	Montants	Zone		Autres monnaies
		Livre Sterling	Dollar Canadien	
Actifs monétaires 2015	22.397	19.955	1.065	1.377
Actifs monétaires 2014	21.227	18.829	1.134	1.264

Ces éléments sont libellés dans la devise fonctionnelle de la filiale.

L'analyse de sensibilité au risque de change au 31 décembre 2015 conduit au constat suivant :

- sur la base des données de marché en date de clôture, l'impact à court terme d'une variation de +/- 10% des devises respectives s'établit à +/- 2.240K€ sur le résultat de 2015.

16.7.3 Risque de liquidité

La politique de financement du Groupe s'appuie sur la centralisation des financements externes et une trésorerie nette excédentaire au 31 décembre 2015.

Il en résulte un risque de liquidité non significatif.

Le Groupe SYNERGIE n'est plus soumis à des covenants bancaires depuis le dénouement des derniers emprunts moyen terme en octobre 2013.

**NOTE
17**

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	2015	2014
Fournisseurs	5.490	5.299
Factures à recevoir	6.503	6.119
TOTAL	11.993	11.418

**NOTE
18**

Etat des échéances des autres passifs courants

En milliers d'euros	Montants		< 1 an		1 an << 5 ans		> 5 ans	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Fournisseurs	11.993	11.418	11.881	11.300	80	60	32	58
Personnel	132.479	123.075	131.345	123.075			1.134	
Organismes sociaux	90.985	83.398	90.859	83.265	90	68	36	65
Impôt sur les bénéfices	3.919	2.698	3.919	2.698				
Autres impôts et taxes	84.707	83.966	84.633	83.925	53	21	21	20
Sous-total 1	324.081	304.554	322.636	304.262	223	149	1.223	143
Dettes sur immobilisations	1.820	1.810	1.820	146		1.664		
Autres dettes	5.021	5.619	4.917	5.503	74	56	30	60
Produits constatés d'avance	0	4		4				
Sous-total 2	6.841	7.433	6.737	5.653	74	1.720	30	60
TOTAL	330.923	311.987	329.373	309.915	297	1.869	1.253	203

Des engagements de rachat des minoritaires ont été constatés en dettes sur immobilisations pour 1.367K€, avec comme contrepartie le poste « Intérêts minoritaires », la différence augmentant les écarts d'acquisition, dans la mesure où ces engagements sont relatifs à des regroupements d'entreprises réalisés avant 2011.

Les compléments de prix sur filiales acquises sont également compris dans les dettes sur immobilisations à hauteur de 396K€.

NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT

NOTE
19

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué exclusivement des facturations liées aux prestations de Gestion des Ressources Humaines.

Il inclut au 31 décembre 2015 des facturations hors Travail Temporaire (placement de salariés permanents, outsourcing, formation...) à hauteur de 24.015K€, soit 1,3% du chiffre d'affaires consolidé. Ces activités en cours de développement dans le Groupe restent, cependant en l'état, non significatives et ne constituent pas un secteur d'activité distinct.

NOTE
20

Charges opérationnelles

20.1 Charges de personnel

Les charges de personnel inscrites dans le résultat opérationnel courant sont constituées des éléments suivants :

En milliers d'euros	2015	2014
Salaires et traitements	1.273.747	1.180.892
Charges sociales	328.161	313.788
TOTAL	1.601.908	1.494.680

20.2 Autres informations sur les charges opérationnelles

Les dotations aux provisions sont présentées augmentées des charges irrécouvrables et diminuées des reprises de provisions.

Les transferts de charges ont été affectés aux postes du compte de résultat par nature de charges.

20.3 Autres informations sur le résultat opérationnel

Les produits et charges non récurrents sont présentés en autres produits et charges opérationnels.

NOTE
21

Résultat financier

Le résultat financier s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	2015	2014
Produits sur valeurs mobilières	14	29
Revenus sur créances	685	737
Produits financiers	699	766
Intérêts location financement	(207)	(251)
Agios bancaires et divers	(915)	(1.118)
Intérêts sur emprunts	(259)	(252)
Intérêts participation des salariés	(33)	(90)
Coût de l'endettement financier brut	(1.415)	(1.711)
Coût de l'endettement financier net	(716)	(945)
Ecarts de conversion	1.157	1.229
Autres produits et charges	(3)	5
Autres produits et charges financiers	1.154	1.234
TOTAL	438	289

NOTE
22

Impôt sur les bénéfices

22.1 Charge d'impôt

La charge d'impôt inscrite au compte de résultat se ventile comme suit, en milliers d'euros :

Impôt sur les bénéfices	17.561
Impôts différés (produits)	(1.187)
	16.374
CVAE (France)	12.486
IRAP (Italie)	516
Impôts sur le résultat	29.376K€
dont Impôt Société exigible	17.560K€

22.2 Taux effectif et preuve d'impôt

L'écart entre le montant de l'impôt sur le bénéfice, calculé au taux normal d'imposition en France et le montant effectif d'impôt s'explique comme suit :

En milliers d'euros	2015
Résultat avant charge d'impôt	89.429
Résultat avant impôt après CVAE et IRAP	76.427
Taux d'impôt en vigueur (en France)	38,00%
Impôt théorique	29.042
CICE	(13.268)
Différences de taux d'imposition à l'étranger	(947)
Dépréciation survaleurs	432
Effet des différences permanentes *	36
Déficits fiscaux non activés	362
Contribution exceptionnelle revenus distribués	302
Ecritures de consolidation sans fiscalité et divers	415
Total Impôt sur les bénéfices (note 22.1)	16.374
Taux effectif	21,4%

* Les différences permanentes correspondent aux charges non déductibles et aux produits non imposables.

NOTE
23

Résultat par action

Le résultat par action est déterminé en rapportant le résultat net consolidé annuel, part du Groupe, au nombre d'actions correspondant au 31 décembre.

Il n'y a aucun instrument dilutif pouvant modifier le résultat net et le nombre d'actions retenues à l'exception du programme de rachat d'actions propres, dont l'incidence n'était pas significative en 2014 et 2015.

	2015	2014
Résultat net (part du groupe)	59,480 K€	50.903 K€
Nombre d'actions	24 362 000	24 362 000
Nombre d'actions auto-détenues	364 489	369 414
Nombre d'actions de base	23 997 511	23 992 586
Résultat par action (*)	2,44€	2,09€
Résultat dilué par action (*)	2,44€	2,09€

(*) rapporté à 24 362 000 actions

Informations sectorielles

24.1 Informations par zone géographique

24.1.1 Actifs

En milliers d'euros	Immobilisations		Total Actif	
	2015	2014	2015	2014
France	92.888	63.144	454.953	372.205
Belgique	11.615	11.630	68.179	67.033
Autres Europe Nord et Est	62.815	64.678	81.638	99.586
Italie	5.867	3.311	58.698	56.068
Espagne, Portugal	8.382	5.697	30.792	27.644
Canada, Australie	4.993	4.440	9.606	10.208
TOTAL	186.560	152.900	703.866	632.744

La France est elle-même ventilée en 4 régions (1) : Région 1 : Sud-Est
 Région 2 : Sud-Ouest
 Région 3 : Nord-Ouest
 Région 4 : Ile de France, Centre, Est

En milliers d'euros	Immobilisations		Total Actif	
	2015	2014	2015	2014
Région 1	1.649	1.620	53.373	50.362
Région 2	1.281	1.033	52.073	48.048
Région 3	1.677	1.619	76.808	76.377
Région 4	1.734	1.685	44.154	40.865
Non affecté	86.547	57.187	228.545	156.553
TOTAL	92.888	63.144	454.953	372.205

24.1.2 Eléments de compte de résultat

En milliers d'euros	Chiffre d'affaires		Résultat opérationnel	
	2015	2014	2015	2014
France	923.992	896.885	64.736	52.461
Belgique	207.011	178.559	12.633	9.144
Autres Europe Nord et Est	255.607	242.391	6.206	6.537
Italie	212.019	174.067	5.944	4.277
Espagne, Portugal	164.243	144.230	3.446	2.988
Canada, Australie	36.032	33.692	(237)	868
TOTAL	1.798.904	1.669.824	92.728	76.275

En milliers d'euros	Amortissements		Dépréciations	
	2015	2014	2015	2014
France	2.622	2.232	352	1.748
Belgique	1.440	1.349	(196)	111
Autres Europe Nord et Est	2.240	2.643	474	411
Italie	263	177	2 832	823
Espagne, Portugal	631	617	104	155
Canada, Australie	342	240	88	52
TOTAL	7.539	7.258	3.655	3.301

Soit pour la France :

En milliers d'euros	Chiffre d'affaires		Résultat opérationnel	
	2015	2014	2015	2014
Région 1	227.181	212.051	10.101	7.413
Région 2	223.901	215.615	13.626	10.823
Région 3	312.516	307.205	16.761	14.744
Région 4	164.095	160.033	6.277	5.678
Non affecté	(3.702)	1.981	17.971	13.803
TOTAL	923.992	896.885	64.736	52.461

En milliers d'euros	Amortissements		Dépréciations	
	2015	2014	2015	2014
Région 1	242	257	23	8
Région 2	150	158	26	8
Région 3	245	257	16	7
Région 4	150	353	36	(96)
Non affecté	1.835	1.207	252	1.821
TOTAL	2.622	2.232	352	1.748

Notes annexes au tableau de flux de trésorerie

25.1 Variation du besoin en fonds de roulement

La variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	Variation	
	2015	2014
Clients	(18.482)	(9.690)
Autres créances	1 012	539
Augmentation actif circulant	(17.470)	(9.151)
Provisions pour risques et charges	174	260
Fournisseurs	575	(469)
Dettes fiscales et sociales	19.851	12.391
Autres dettes	(1 087)	1.475
Augmentation du passif exigible	19.513	13.657
Variation du BFR	2.043	4.506

25.2 Amortissements et provisions

Les amortissements et provisions ne comprennent pas les provisions d'exploitation courantes.

25.3 Acquisitions d'immobilisations

Les acquisitions d'immobilisations comprennent :

- Les immobilisations incorporelles (logiciels, licences et clientèle hors écarts de conversion) pour 2.891K€ (cf. note n°6) ;
- Les immobilisations corporelles (hors locations financières) pour 4.568K€ (cf. note n°7.1) ;
- Les immobilisations financières (retraitées du CICE) pour 2K€.

AUTRES INFORMATIONS

NOTE
26

Effectifs du Groupe

26.1 Effectifs en 2015

Salariés permanents	2015	2014
Cadres	554	553
Employés	2 015	1 860
TOTAL	2 569	2 413
Salariés intérimaires détachés en mission par le Groupe	48 814	46 457
TOTAL GENERAL	51 383	48 870

Les effectifs intérimaires sont mentionnés Equivalent Temps Plein.

26.2 Comparatif

CADRES		EMPLOYES		OUVRIERS		TOTAL	
2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
823	858	12 694	11 086	37 866	36 926	51 383	48 870

NOTE
27

Informations relatives aux parties liées

Sont présentées ci-après, les informations relatives aux membres des organes d'Administration et de Direction de la Société consolidante à raison de leurs fonctions dans les entreprises consolidées.

27.1 Rémunération globale

La rémunération globale des membres des organes d'Administration et de Direction du Groupe en 2015, s'élève à 1.098K€ et se ventile comme suit :

En milliers d'euros	Brut	Charges sociales
Salaires et avantages à court terme	1.055	363
Avantages postérieurs à l'emploi	43	-
Autres avantages à long terme	-	-
Paiement en actions	-	-
TOTAL	1.098	363

27.2 Engagements de retraite

Il n'existe aucun engagement de cette nature au bénéfice des organes d'Administration et de Direction, hormis les indemnités prévues à la convention collective concernant les salariés Administrateurs, soit 43K€ et faisant l'objet d'une provision décrite à la note n°14.2.

27.3 Avances et crédits accordés

Il n'existe à la clôture 2015 aucune avance ou crédit accordé à des membres des organes d'Administration et de Direction.

27.4 Autres informations

Sont présentées ci-après, les informations relatives aux membres des organes d'Administration et de Direction de la société à raison de leurs fonctions dans les entreprises liées.

SCI Les Genêts 10 : les loyers et charges locatives s'élèvent à 494K€, le dépôt de garantie à 76K€, le solde à la clôture est nul et les dates d'échéance des baux pour les locaux sont respectivement le 30 septembre 2018 et le 17 décembre 2021, la location des parkings étant en tacite reconduction.

Les relations avec les filiales sont conclues à des conditions de marché courantes.

NOTE
28

Intégration fiscale

PERIMETRE D'INTEGRATION FISCALE DU GROUPE SYNERGIE EN 2015

SYNERGIE
 SYNERGIE CONSULTANTS
 DIALOGUE & COMPETENCES
 AILE MEDICALE
 INTERSEARCH FRANCE (intégration à compter de 2012)
 SYNERGIE PROPERTY (intégration à compter de 2012)

Le régime d'intégration fiscale n'a eu aucun impact significatif sur les comptes de l'exercice.

NOTE
29

Engagements et passifs éventuels

29.1 Engagements reçus et actifs éventuels

Les banques ont garanti SYNERGIE et certaines de ses filiales de Travail Temporaire vis-à-vis de ses clients pour 71.617K€ en France et 17.284K€ pour les filiales étrangères au 31 décembre 2015.

29.2 Engagements donnés et passifs éventuels

Les indemnités de départ en retraite sont provisionnées comme le sont les autres avantages postérieurs à l'emploi accordés au personnel.

Effets escomptés non échus

Les effets escomptés non échus s'élevaient à 930K€ au 31 décembre 2015.

Etat des actifs affectés en garantie

Les sûretés garantissant des emprunts souscrits par le Groupe auprès des établissements de crédit sont négligeables.

Engagements sur locations simples

L'échéancier détaillant les engagements minimums de loyers et converti sur la base de la trésorerie décaissée et des taux de change à la clôture, non actualisés et indexés aux derniers taux connus, à partir de janvier 2016 est le suivant :

En milliers d'euros	< 1 an	1 an << 5 ans	> 5 ans	2015	2014
Engagements sur locations simples France	3.406	1.935	-	5.341	5 755
Engagements sur locations simples filiales étrangères	4.153	9.054	1.326	14.534	16.066
TOTAL	7.559	10.989	1.326	19.875	21.821

Le montant des paiements comptabilisés en charges au titre des contrats de location simple s'élève en 2015 à 11.656K€.

Aucune action de la société n'est nantie.

A la clôture des exercices présentés, il n'avait été contracté aucun autre engagement significatif et il n'existe aucun passif éventuel (hormis ceux provisionnés ou mentionnés en note n°15) susceptibles d'affecter de façon significative l'appréciation des états financiers.

Aucun événement autre que ceux mentionnés précédemment n'est susceptible de venir modifier l'assertion précédente.

NOTE
30

Evènements postérieurs au 31 décembre 2015

Aucun événement susceptible de remettre en cause les comptes 2015 n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.

NOTE
31

Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes pris en charge par le Groupe sont les suivants :

En milliers d'euros	FIGESTOR				JM AUDIT & CONSEILS			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
<u>Audit</u>								
□ Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
○ Emetteur	218	218	86	84	218	218	100	100
○ Filiales intégrées globalement	35	42	14	16				
□ Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
○ Emetteur		8		~		~		~
○ Filiales intégrées globalement				~		~		~
Sous-total	253	268	100	100	218	218	100	100
<u>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</u>								
□ Juridique, fiscal, social, autres		~		~		~		~
Sous-total	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	253	268	100	100	218	218	100	100

III. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Synergie, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I.- OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus nous attirons votre attention sur le paragraphe 1.3 de l'annexe « Evolution des normes, amendements, interprétations publiés et adaptation à Synergie ».

II.- JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

Conformément aux dispositions de l'article L 823.9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimation des actifs immobilisés

Les notes 1.2.3, 1.2.4, 1.2.5 et 1.2.7 de l'annexe précisent les modalités d'estimation des éléments de l'actif immobilisé dont les écarts d'acquisition et les actifs incorporels à durée de vie indéfinie.

Nous avons revu le caractère approprié et raisonnable des hypothèses utilisées dans le cadre des tests de pertes de valeur.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests et vérifié que les notes de l'annexe donnent une information appropriée notamment sur l'analyse de la sensibilité.

L'incidence des tests de dépréciation et de sensibilité est mentionnée dans la note 5 de l'annexe.

Reconnaissance des produits

La note 1.2.8 de cette annexe précise les méthodes de reconnaissance des produits mis en place par le Groupe afin d'assurer le respect du principe d'indépendance des exercices.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III.- VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, le 15 avril 2016

Les Commissaires aux comptes
Membres de la Compagnie régionale de Paris

JM AUDIT ET CONSEILS

Abdoullah LALA

FIGESTOR

Pierre LAOT

Laurent GUEZ

Comptes sociaux

DONNÉES FINANCIERES

- Bilan de SYNERGIE SA avant affectation
- Compte de Résultat de SYNERGIE SA
- Tableau des flux de trésorerie de SYNERGIE SA
- Annexe au bilan et au compte de résultat de SYNERGIE SA

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE SYNERGIE SA

IV. COMPTES SOCIAUX

DONNEES FINANCIERES

1 BILAN DE SYNERGIE SA AVANT AFFECTATION

ACTIF	NOTES	2015	2014		
En milliers d'euros	N°	BRUT	DEPREC.	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Concessions, brevets, licences, marques		6.240	4.304	1.936	1.995
Fonds commercial, droit au bail		3.574	207	3.367	3.367
Immobilisations en cours		105	-	105	123
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4	9.919	4.512	5.407	5.485
Immobilisations corporelles					
Terrains		110	-	110	110
Constructions		1.133	663	470	533
Autres immobilisations corporelles		15.477	11.558	3.918	3.549
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3	16.719	12.221	4.498	4.192
Immobilisations financières					
Participations		85.441	1.741	83.700	84.537
Créances rattachées à des participations		601	69	532	8.141
Autres titres immobilisés		23	13	9	9
Prêts		14	-	14	62
Autres immobilisations financières		5.191	0	5.191	5.034
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5	91.269	1.823	89.446	97.784
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	9	117.907	18.556	99.352	107.462
ACTIF CIRCULANT					
Avances, acomptes versés / commandes		780	-	780	879
Créances clients et comptes rattachés	6/10	209.311	8.864	200.447	197.314
Autres créances	10/11	143.784	930	142.854	100.228
Valeurs mobilières de placements	12	65.816	-	65.816	45.208
Disponibilités		496	-	496	787
TOTAL ACTIF CIRCULANT		420.188	9.794	410.393	344.415
COMPTE DE REGULARISATION					
Charges constatées d'avance		817	-	817	764
Ecart de conversion actif	8/18	1.278	-	1.278	2.415
Charges à répartir sur plusieurs exercices		-	-	-	-
TOTAL ACTIF		540.190	28.350	511.840	455.055

PASSIF	NOTES N°	2015	2014
En milliers d'euros			
CAPITAUX PROPRES			
Capital	13.1	121.810	121.810
Primes d'émission, de fusion, d'apport		-	-
Réserve légale	13.2	11.675	9.443
Réserves réglementées		3.617	3.215
Autres réserves		11.000	5.555
Report à nouveau		58.615	31.646
RESULTAT DE L'EXERCICE		50.392	44.648
Provisions Réglementées		2.609	2.625
TOTAL CAPITAUX PROPRES	13	259.718	218.942
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques		2.800	3.670
Provisions pour charges		-	-
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	7/14	2.800	3.670
DETTES			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	15	1.092	1.392
Emprunts et dettes financières diverses	15	27.071	20.924
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		5.698	5.842
Dettes fiscales et sociales		212.995	200.962
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	17	43	555
Autres dettes		2.350	2.690
TOTAL DETTES	16	249.249	232.364
COMPTE DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance		-	4
Ecart de conversion passif	8/18	73	74
TOTAL PASSIF		511.840	455.055

2 COMPTE DE RESULTAT DE SYNERGIE SA

En milliers d'euros	NOTES N°	2015	2014
Produits d'exploitation			
Production de services		906.283	881.809
Subventions d'exploitation		204	167
Reprises d'amortissements, transferts de charges		12.799	11.637
Autres produits		3.074	2.214
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	19/20	922.360	895.827
Charges d'exploitation			
Autres achats et charges externes		37.785	33.918
Impôts, taxes et versements assimilés		38.652	38.534
Salaires et traitements	21	628.469	607.773
Charges sociales		159.542	167.159
Dotations aux amortissements sur immobilisations		1.695	1.767
Dotations aux provisions sur actifs circulants		1.130	1.717
Dotations aux provisions pour risques et charges		-	-
Autres charges		2.889	3.963
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		870.162	854.832
RESULTAT D'EXPLOITATION		52.198	40.995
Produits financiers			
De participations		7.303	7.101
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		-	-
D'autres intérêts et produits assimilés		346	156
Reprises sur provisions et transferts de charges		1.142	1.224
Différences positives de change		22	4
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement		15	28
TOTAL PRODUITS FINANCIERS		8.826	8.513
Charges financières			
Dotations aux amortissements et aux provisions		931	0
Intérêts et charges assimilés		307	965
Différences négatives de change		0	2
TOTAL CHARGES FINANCIERES		1 239	967
RESULTAT FINANCIER	22	7.587	7.546
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		59.786	48.541
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion		506	2
Sur opérations en capital		181	208
Reprises sur provisions et transferts de charges		982	1.100
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		1.670	1.310
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion		30	73
Sur opérations en capital		601	350
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		1.233	1.357
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		1.864	1.780
RESULTAT EXCEPTIONNEL	23	(194)	(469)
Impôt sur les bénéfices	24	8.071	3.424
Participation des salariés		1 130	-
Total des produits		932.856	905.650
Total des charges		882.465	861.002
RESULTAT NET		50.392	44.648

3 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE DE SYNERGIE SA

En milliers d'euros	2015	2014
Résultat net	50.392	44.648
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Plus-values de cessions	565	152
- Amortissements et provisions (nets de reprises)	(59)	(1.510)
- Autres produits et charges ne générant pas de flux de trésorerie à CT	⁽¹⁾ (27.987)	(13.314)
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	22.911	29.976
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	9 959	7.258
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE ⁽²⁾	32.870	37.234
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(2 461)	(1.351)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Acquisitions d'immobilisations financières	(191)	(419)
Cessions d'immobilisations financières	-	1.000
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	(2 652)	(770)
Dividendes versés aux actionnaires	(9.600)	(7.207)
Augmentation de capital en numéraire	-	-
Emissions d'emprunts	-	-
Remboursements d'emprunts	-	-
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	(9.600)	(7.207)
VARIATION DE TRESORERIE	20.618	29.257
Trésorerie à l'ouverture	44.603	15.346
Trésorerie à la clôture	65.221	44.603

(1) part du CICE non imputable en 2015 déduction faite de la part du CICE 2014 imputée sur l'impôt en 2015

(2) les dividendes reçus des filiales sont considérés comme des flux liés à l'activité

4 ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DE SYNERGIE SA

Faits caractéristiques de l'exercice

Le CICE

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE), mis en place à compter de janvier 2013 et calculé sur les salaires inférieurs ou égaux à 2,5 fois le SMIC auxquels est appliqué le coefficient de 6% depuis 2014 a été imputé sur les charges sociales conformément aux recommandations de l'Autorité des Normes Comptables.

La créance de CICE est inscrite au bilan en Impôt sur les bénéfices (poste « Autres créances »). Le montant du CICE qui ne sera pas imputé au cours de l'exercice 2016 est affecté à plus d'un an.

Variation des titres de participation

La filiale INFORMATIQUE CONSEIL GESTION (ICG) a été dissoute le 31 décembre 2015 par transmission universelle de patrimoine à SYNERGIE. Cette transmission a généré un boni de fusion de 88K€.

Au cours du second semestre, la société slovaque SYNERGIE TEMPORARY HELP a été créée avec pour associé unique SYNERGIE.

Principes, règles et méthodes comptables

NOTE
1

Application des principes généraux

Les comptes annuels sont établis dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales établies :

- par le Code de Commerce (articles L123-12 à L123-23)
- par le Plan Comptable Général (Règlement n° 2014-03 de l'ANC)

NOTE
2

Valorisation des immobilisations

2.1 Options prises par la société

Les immobilisations incorporelles, corporelles et financières sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). La société a pris l'option d'incorporer les frais d'acquisition dans les coûts d'acquisition des titres de participation acquis. Par contre, en ce qui concerne les actifs incorporels et corporels ainsi que les actifs financiers autres que les titres de participation, la société a opté pour une comptabilisation en charges.

La société a décidé de ne pas activer les coûts d'emprunts dans les actifs éligibles.

2.2 Immobilisations par composants

Compte tenu de la nature des immobilisations détenues par la société, aucun composant n'a été jugé suffisamment significatif pour justifier une comptabilisation séparée et un plan d'amortissement spécifique.

NOTE 3

Durée d'utilisation des immobilisations

NATURE DE L'IMMOBILISATION	Durée d'utilisation	Durée d'usage
Immobilisations incorporelles		
Concessions, brevets, droits similaires	5 ans	1 à 3 ans
Fonds commercial	-	-
Immobilisations corporelles		
Constructions	20 à 30 ans	20 à 30 ans
Agencements & aménagement des constructions	-	-
Installations techniques	-	-
Matériel et outillage	5 ans	5 ans
Installations générales	7 ans	5 à 7 ans
Matériel de transport	5 ans	5 ans
Matériel de bureau	5 ans	4 ans
Matériel informatique	5 ans	3 ans
Mobilier	10 ans	4 ans

Le différentiel entre durée comptable et durée fiscale a été traité en amortissement dérogatoire et inscrit en provision réglementée.

NOTE 4

Immobilisations incorporelles

Le poste « Concessions, brevets, licences, marques » est constitué par la marque SYNERGIE et par des logiciels.

Le poste « Fonds commercial, droit au bail » est constitué de fonds de commerce proprement dit et de droits au bail attachés à des agences en exploitation.

Les immobilisations incorporelles, qui présentent des indices de pertes de valeur, font l'objet d'un test de dépréciation.

Le poste « Immobilisations en cours » d'un montant de 105K€ correspond à des développements de logiciels pour 82K€ et à des travaux d'agencements pour 23K€.

NOTE
5**Immobilisations financières**

La valeur brute des titres de participation correspond à leur coût d'acquisition. Ce coût n'intègre pas les éventuels engagements donnés.

Les titres de participation sont évalués, conformément à l'article 221-3 du Plan Comptable Général, à leur valeur d'utilité. Cette valeur, qui correspond à ce que la société accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir, est déterminée notamment à partir des flux futurs de trésorerie et de l'intérêt à être présent sur le territoire ou le métier contrôlé par la filiale.

La note n°33 présente le tableau des filiales et participations.

Rachat d'actions propres

Dans le cadre d'un contrat de liquidité, SYNERGIE SA :

- a acheté 178 704 actions au cours moyen de 22,503€,
- a vendu 183 629 actions au cours moyen de 22,492€.

Au 31 décembre 2015, SYNERGIE SA détient :

- par l'intermédiaire de ce contrat 12 026 actions propres achetées à un prix moyen de 25,85€, soit 311K€,
- 352 463 actions achetées, hors contrat de liquidité, à un prix moyen de 9,39€, soit 3.309K€, ce qui représente 1,45% du capital.

Lesdites actions sont enregistrées en immobilisations financières conformément aux prescriptions du Plan Comptable Général (article 221-6).

Le cours de l'action au 31 décembre 2015 s'élève à 26,59€.

NOTE
6**Créances et reconnaissance des produits****6.1 Créances clients**

Les créances clients sont comptabilisées pour leur montant nominal.

Lorsque les évènements en cours rendent incertain le recouvrement de ces créances, celles-ci sont dépréciées en fonction de la nature du risque (retard de règlement ou contestation de la créance, redressement judiciaire ou liquidation de biens).

Les produits de la société sont enregistrés au fur et à mesure de la réalisation des prestations de mise à disposition de personnel de la société. Cette procédure permet d'appliquer strictement les règles de séparation des exercices.

6.2 Autres créances

Lorsque les créances sur des filiales ont une valeur brute remise en cause par un écart significatif existant déjà entre la valeur des titres de participation et la quote-part des capitaux propres de la filiale détenue par SYNERGIE SA, la dépréciation pourra alors ne pas être

constatée si la filiale concernée satisfait à l'une ou l'autre des conditions précédemment citées en note n°5.

NOTE
7

Provisions

Conformément à l'article 214-25 du Plan Comptable Général, une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celle-ci. Le montant des provisions est arrêté après l'obtention de l'avis de ses Conseils.

NOTE
8

Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « Écart de conversion ». Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

Notes annexes au bilan de Synergie SA

NOTE
9

Actif immobilisé

En milliers d'euros	Montants au 01/01/2015	Augmentation	Diminution	Montants au 31/12/2015
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences, marques	5.652	2.019	1.431	6.240
Fonds commercial, droit au bail	3.574			3.574
Immobilisations en cours	123	87	105	105
Total immobilisations incorporelles	9.349	2.106	1.536	9.919
Immobilisations corporelles				
Terrains	110			110
Constructions	1.133			1.133
Installations, matériels et outillage	-			-
Autres immobilisations corporelles	14.770	1.424	719	15.475
Total immobilisations corporelles	16.013	1.424	719	16.718
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	94.250	30	8.239	86.041
Autres titres immobilisés	23			23
Prêts	63		49	14
Autres immobilisations financières	5.034	180	23	5.191
Total immobilisations financières	99.370	210	8.311	91.269
TOTAL	124.732	3.740	10.566	117.906

Immobilisations incorporelles

L'augmentation du poste « Concessions, brevets, licences, marques » de 2.019K€ correspond uniquement à l'acquisition de logiciels.

En ce qui concerne les diminutions des immobilisations incorporelles à hauteur de 1.431K€, il s'agit aussi de logiciels.

Immobilisations corporelles

L'augmentation du poste « Autres immobilisations corporelles » résulte pour :

- 935K€ d'agencements et d'aménagements liés aux ouvertures, transferts et réfections d'agences ou d'*Open Centers* ;
- 488K€ d'acquisitions de nouveaux matériels et de mobilier de bureau.

Immobilisations financières

La diminution des créances rattachées aux participations correspond à un reclassement de la créance sur la filiale néerlandaise SYNERGIE HUMAN RESOURCES BV pour 7.609K€ en créance court terme et par la sortie des titres de la société ICG qui a été dissoute par une opération de transmission universelle de patrimoine au 31 décembre 2015.

Amortissements et dépréciations

En milliers d'euros	Montants au 01/01/2015	Augmentation	Diminution Sorties - Reprises	Montants au 31/12/2015
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences, marques	3.657	1.600	953	4.304
Fonds commercial, droit au bail	207			207
Total immobilisations incorporelles	3.864	1.600	953	4.511
Immobilisations corporelles				
Constructions	599	63		662
Installations, matériels et outillage	-			-
Autres immobilisations corporelles	11.221	1.023	685	11.559
Total immobilisations corporelles	11.820	1.086	685	12.221
TOTAL	15.684	2.686	1.638	16.732
Immobilisations financières				
Titres de participation	1.503	238		1.741
Autres titres immobilisés	82			82
Autres immobilisations financières	-			-
Total immobilisations financières	1.585	238	-	1.823
TOTAL	17.269	2.924	1.638	18.555

NOTE
10**Créances**

En milliers d'euros	Montants bruts	Provisions & Amortissements	Montants nets 2015	Montants nets 2014
	2015		2015	2014
Clients et comptes rattachés	209.311	8.864	200.447	197.314
Autres créances	143.784	930	142.855	100.228
TOTAL	353.096	9.794	343.301	297.542

Des créances sur les organismes de formation figurent pour un montant de 5.850K€ dans le poste autres créances.

Les créances en devises sont appréciées au cours de clôture, l'écart avec le cours initial est affecté en écart de conversion (note n°18).

NOTE
11**Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice**

En milliers d'euros	Montants bruts		A un an au plus		A plus d'un an	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Actif immobilisé						
Créances rattachées à des participations	601	8.210	-	-	601	8.210
Prêts	14	62	14	62	-	-
Autres immobilisations financières	5.191	5.034	-	-	5.191	5.034
Total actif immobilisé	5.805	13.306	14	62	5.792	13.244
Actif circulant						
Client douteux ou litigieux	12.322	14.450	-	-	12.322	14.450
Autres créances clients	196.989	194.251	196.989	194.251	-	-
Personnel	54	59	47	53	7	6
Organismes sociaux	8.124	5.007	8.099	5.007	25	-
Impôts sur les bénéfices	58.619	34.504	-	3.784	58.619	30.720
Taxe sur la valeur ajoutée	863	803	863	803	-	-
Autres impôts	3.091	2.803	9	-	3.081	2.803
Groupe et associés	72.097	56.924	71.408	56.924	689	-
Débiteurs divers	936	370	721	155	215	215
Total actif circulant	353.096	309.170	278.136	260.976	74.959	48.195
Charges constatées d'avance	817	764	817	764	-	-
TOTAL	359.718	323.240	278.967	261.802	80.751	61.438

Intégrés aux créances, les produits à recevoir représentent 19.912K€ au 31 décembre 2015 avec respectivement :

En milliers d'euros		
Clients et comptes rattachés dont :		7.983
Clients - factures à établir hors Groupe	5.108	
Clients - factures à établir Groupe	2.875	
Autres créances dont :		11.929
Fournisseurs - avoirs à recevoir hors Groupe	205	
Fournisseurs - avoirs à recevoir Groupe	2	
Personnel - produits à recevoir	-	
Organismes sociaux - produits à recevoir	2.272	
Organismes de formation - produits à recevoir	5.850	
Etat - Impôts et taxes	3.091	
Autres créances	509	

NOTE
12

Placements

En milliers d'euros	2015	2014
Valeurs mobilières de placement	55.916	43.308
Dépôts et comptes à terme	9.900	1.900
TOTAL	65.816	45.208

Les valeurs mobilières de placement correspondent à des OPCVM monétaires.

Le cours de clôture au 31 décembre 2015 a fait apparaître une plus-value latente non significative.

Les dépôts et comptes à terme ont des durées d'un mois maximum.

NOTE
13

Capitaux propres

13.1 Capital social

Au 31 décembre 2015, le capital social est composé de 24 362 000 actions de 5€, soit un capital de 121.810K€.

13.2 Variation des capitaux propres

En milliers d'euros	Capital	Primes	Réserves et Report à nouveau	Résultat	Provisions réglementées	TOTAL 2015	TOTAL 2014
Capitaux propres d'ouverture	121.810		49.859	44.648	2.625	218.942	181.417
Réduction de capital						-	-
Affectation du résultat de l'exercice 2014			35.048	(44.648)		(9.600)	(7.206)
Résultat de l'exercice				50.392		50.392	44.648
Mouvements des provisions réglementées					(16)	(16)	83
Capitaux propres de clôture	121.810	-	84.907	50.392	2.609	259.717	218.942

Au cours de l'exercice 2015, il a été procédé à une distribution de dividendes à hauteur de 9.745K€, les dividendes non distribués, afférents aux actions propres, étant affectés en report à nouveau pour 145K€, soit une distribution nette de 9.600K€

Le poste « Réserves et Report à nouveau » tient compte d'une « Réserve réglementée » de 3.617K€ correspondant à la réserve pour actions propres.

NOTE 14

Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	2014	Augmentation	Diminution	2015
Risques sociaux et fiscaux	1.221	359	194	1.386
Autres risques	2.449	140	1.176	1.414
TOTAL	3.670	499	1.369	2.800

Au 31 décembre 2015, la provision pour risque de change s'élève à 1.278K€ et est intégrée dans les autres risques.

NOTE 15

Emprunts et dettes financières

En milliers d'euros	2015	2014
Emprunts et dettes à long terme auprès des établissements de crédit	-	-
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	1.092	1.392
Dettes financières diverses	27.071	20.924
TOTAL	28.163	22.316

L'entreprise n'a plus d'emprunts auprès des établissements de crédit depuis octobre 2013.

NOTE
16**Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice**

En milliers d'euros	Montants bruts		<1 an		1 an <<5 ans		>5 ans	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Emprunts de dettes auprès des établissements de crédit :								
Emprunts, dettes - à 1 an maximum	1.092	1.392	1.092	1.392	-	-	-	-
Emprunts, dettes - à plus de 1 an	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	2.451	2.950	792	449	1.659	2.501	-	-
Groupe et associés	24.620	17.974	24.620	17.974	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	5.698	5.842	5.698	5.842	-	-	-	-
Dettes fiscales et sociales	212.995	200.962	211.865	200.962	-	-	1.130	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	43	555	43	555	-	-	-	-
Autres dettes	2.350	2.689	2.350	2.689	-	-	-	-
Sous-total	249.248	232.364	246.460	229.863	1.659	2.501	1.130	-
Produits constatés d'avance	-	4	-	4	-	-	-	-
TOTAL	249.248	232.368	246.460	229.867	1.659	2.501	1.130	-

Le délai moyen des règlements fournisseurs est de 40 jours.

Intégrées aux dettes, les charges à payer de l'exercice 2015 représentent 45.694K€ avec respectivement :

En milliers d'euros		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		35
Intérêts courus sur emprunts		
Agios bancaires		35
Emprunts et dettes financières		18
Intérêts courus sur participation des salariés		18
Dettes fournisseurs		4.336
Fournisseurs - factures non parvenues hors Groupe		3.786
Fournisseurs - factures non parvenues Groupe		507
Fournisseurs d'immobilisations		43
Dettes fiscales et sociales		41.045
Personnel et comptes rattachés		11.342
Organismes sociaux		7.823
Etat - Impôts et taxes		21.880
Autres dettes		260
Clients - avoirs à établir hors Groupe		250
Clients - avoirs à établir Groupe		10

NOTE
17**Dettes sur immobilisations**

En milliers d'euros	2015	2014
Dettes sur titres de participation	-	-
Dettes sur fournisseurs (immobilisations corporelles)	43	555
TOTAL	43	555

NOTE
18**Ecarts de conversion actif et passif**

Les écarts de conversion actif et passif correspondent aux différences de taux de change entre l'euro et la devise locale, calculées à la date d'arrêté sur le solde des comptes courants des filiales ACORN (SYNERGIE) UK, ACORN RECRUITMENT (Royaume-Uni), SYNERGIE HUNT INTERNATIONAL (Canada) et SYNERGIE SUISSE.

L'écart de conversion actif soit 1.278K€ est intégralement provisionné. Il concerne essentiellement ACORN (SYNERGIE) UK et ACORN RECRUITMENT ; l'écart de conversion passif soit 73K€ concerne SYNERGIE SUISSE.

Notes annexes au compte de résultat de Synergie SANOTE
19**Ventilation du Chiffre d'Affaires**

En milliers d'euros	2015	2014
CA France	902.603	880.165
CA Export	3.680	1.645
TOTAL	906.283	881.809

Le chiffre d'affaires réalisé en France comprend les facturations au titre de l'activité placement pour 3.031K€.

NOTE
20**Autres produits, reprises sur provisions et transferts de charges**

En milliers d'euros	2015	2014
Production immobilisée	-	-
Subventions d'exploitation	204	167
Reprises sur amortissements et provisions	3.653	3.814
Transferts de charges	9.146	7.824
Redevances de marques	3.069	2.125
Autres produits de gestion courante	5	89
TOTAL	16.077	14.019

Le poste « Transferts de charges » se décompose de la manière suivante :

En milliers d'euros	2015	2014
Transferts de charges sur rémunérations	7.763	5.424
Transferts de charges sur assurances	400	535
Transferts de charges sur achats non stockés	57	780
Transferts de charges sur locations	642	408
Transferts de charges sur autres services	283	677
TOTAL	9.146	7.824

NOTE 21

Charges de personnel

En milliers d'euros	2015	2014
Salaires et charges	628.469	607.773
Charges sociales	159.542	167.159
Participation des salariés	1.130	-
TOTAL	789.140	774.932

Le CICE est inclus dans les charges sociales.

NOTE 22

Résultat financier

En milliers d'euros	2015	2014
Dividendes	6.321	6.497
Intérêts sur comptes courants filiales	770	378
Intérêts sur emprunts à L&MT auprès des établissements de crédit	(12)	(27)
Intérêts sur participation aux résultats	(32)	(88)
Frais financiers nets sur opérations bancaires à court terme et divers	-	(572)
Revenus des valeurs mobilières de placement	196	102
Autres produits financiers	164	81
Dotations et reprises de provisions sur titres	(238)	-
Dotations et reprises de provisions sur compte courant	(689)	-
Dotations et reprises sur écarts de conversion	1.137	1.224
Gains (pertes) de change	22	2
Escomptes accordés	(52)	(50)
RESULTAT FINANCIER	7.588	7.547

NOTE
23**Résultat exceptionnel**

En milliers d'euros	2015	2014
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	(30)	(73)
Sur opérations en capital	(601)	(350)
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	(1.233)	(1.357)
Total des charges exceptionnelles	(1.864)	(1.780)
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	506	2
Sur opérations en capital	181	208
Reprises sur provisions et transferts de charges	982	1.100
Total des produits exceptionnels	1.670	1.310
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(194)	(470)

NOTE
24**Impôt sur les bénéfices**

En milliers d'euros	2015	2014
Sur le résultat courant	8.101	3.674
Sur le résultat exceptionnel	(59)	(174)
Sur la participation aux bénéfices	-	-
Résultat de l'intégration fiscale	29	(76)
TOTAL	8.071	3.424

NOTE
25**Situation fiscale différée**

Il apparaît temporairement (contribution sociale de solidarité, participation aux bénéfices et écart de conversion passif de l'exercice) une créance latente de 997K€ correspondant aux crédits d'impôts sur charges non déductibles.

Il existe par ailleurs une dette latente de 992K€ liée aux provisions réglementées.

Autres informations sur SYNERGIE SANOTE
26**Informations concernant les membres des organes d'Administration et de Direction**

Sont présentées ci-après diverses informations relatives aux membres des organes d'Administration et de Direction de la société SYNERGIE SA.

26.1 Rémunération

La rémunération des dirigeants s'élève à 261K€.

26.2 Engagements de retraite

Il n'existait, à la clôture de l'exercice 2015, aucun engagement contracté par la Société SYNERGIE SA en matière de pensions et indemnités assimilées dont bénéficieraient les membres des organes de Direction et d'Administration.

26.3 Avances et crédits accordés

Il n'existait, à la clôture de l'exercice 2015, aucune avance ou crédit accordé à des membres des organes de Direction et d'Administration.

**NOTE
27**

Informations relatives aux parties liées

Sont présentées ci-après, les informations relatives aux membres des organes d'Administration et de Direction de la Société à raison de leurs fonctions dans les entreprises liées.

SCI Les Genêts 10 : les loyers et charges locatives s'élèvent à 494K€, le dépôt de garantie à 76K€, le solde à la clôture est nul et les dates d'échéance des baux pour les locaux sont respectivement le 30 septembre 2018 et le 17 décembre 2021, la location des parkings étant en tacite reconduction.

Les relations avec les filiales sont conclues à des conditions de marché courantes.

**NOTE
28**

Effectifs de la société à la clôture de l'exercice

	Salariés Permanents	Salariés Intérimaires	2015	2014
Cadres et assimilés	353	221	574	608
Employés	768	5 332	6 100	6 230
Ouvriers	-	18 144	18 144	17 207
TOTAL	1 121	23 697	24 818	24 045

NOTE
29

Intégration fiscale

SYNERGIE S.A. a opté pour le régime de l'intégration fiscale avec certaines de ses filiales à compter du 1er janvier 1991, et renouvelé en 2000 cette option pour une durée indéfinie.

Périmètre d'intégration fiscale 2015 :

- SYNERGIE S.A. (société se constituant seule redevable de l'impôt vis-à-vis de l'Administration Fiscale)
- DIALOGUES & COMPETENCES (intégration à compter de 1993)
- AILE MEDICALE (intégration à compter de 2000)
- SYNERGIE CONSULTANTS (intégration à compter de 2000)
- INTERSEARCH FRANCE (intégration à compter de 2012)
- SYNERGIE PROPERTY (intégration à compter de 2012)

Dans le cadre de l'intégration fiscale, les économies d'impôt liées aux déficits sont considérées comme un gain immédiat.

Compte tenu de la situation fiscale des filiales intégrées, les profits d'intégration fiscale susceptibles d'être reversés à la clôture de l'exercice sont négligeables.

NOTE
30

CICE

SYNERGIE a principalement utilisé le CICE pour financer des actions d'investissement, de formation, de recrutement et de reconstitution du fonds de roulement.

NOTE
31

Engagements hors bilan

En milliers d'euros	2015	2014
Engagements donnés		
TOTAL		
Effets escomptés non échus	930	1.552
Contreparties cautions travail temporaire	8.610	6.012
Engagements complémentaires sur acquisition de titres	1.367	1.664
Cautionnements sur prêts immobiliers	9.645	9.794
Baux commerciaux (loyers jusqu'à l'échéance)	5.063	5.355
TOTAL	25.615	24.377
Engagements reçus		
Garantie BNP	70.266	66.671
d'INTERSEARCH si retour à meilleure fortune après ab. de créance 2009, 2010 et 2011	715	715
de DIALOGUE et COMPETENCES si retour à meilleure fortune après abandon de créance 2011	1.724	1.724
TOTAL	72.705	69.110

La garantie Travail Temporaire 2015/2016, assise sur un chiffre d'affaires de 903.396K€ devrait s'élèver à 72.272K€.

En milliers d'euros	2015	2014
Engagements liés aux locations financements		
Immobilisations brutes	4.650	1.655
Amortissements cumulés	1.705	677
Dotations de l'exercice	1.053	488
Reprises de l'exercice	25	-
Augmentation des engagements de l'exercice	3.023	580
Diminution des engagements de l'exercice	999	460
Redevances restant à payer	3.042	1.018

Sur l'exercice 2015, la ventilation à moins d'un an et de un à cinq ans des engagements relatifs aux crédits-baux et locations-financement s'élève respectivement à 1.173K€ et 1.869K€.

Les indemnités de départ en retraite et de fin de carrière vis-à-vis du personnel de la société ont été estimées à 2.684K€ charges sociales comprises. Le capital constitué auprès d'une compagnie d'assurance couvre à hauteur de 11K€ cet engagement au 31 décembre 2015.

**NOTE
32**

Engagements et passifs éventuels

A la clôture des exercices présentés, il n'avait été contracté aucun autre engagement significatif et il n'existe aucun passif éventuel (hormis ceux provisionnés ou mentionnés dans la note n°14) susceptibles d'affecter de façon significative l'appréciation des états financiers.

NOTE
33**Information sur les entreprises liées ou ayant un lien de participation**

En milliers d'euros	Entreprises liées	Entreprises ayant un lien de participation
Avances et acomptes sur immobilisations	-	
Participations	83.700	
Créances rattachées	532	
Prêts	-	
Autres immobilisations financières	2	
Avances et acomptes sur commandes	-	
Créances clients et rattachées	5.485	
Autres créances	71.407	
Disponibilités	1	
Capital souscrit appelé non versé	-	
Emprunts obligatoires convertibles	-	
Autres emprunts obligataires	-	
Emprunts auprès des établissements de crédit	-	
Emprunts et dettes financières diverses	24.620	
Avances sur commandes reçues	-	
Dettes fournisseurs et rattachées	615	
Dettes sur immobilisations et rattachées	-	
Autres dettes	-	
Produits de participation	6.321	
Autres produits financiers	982	
Charges financières	211	
Abandons de créances	-	

NOTE
34**Tableau des filiales et participations de SYNERGIE SA exercice clos le 31.12.2015**

SYNERGIE SA est la société consolidante du Groupe dans lequel les filiales mentionnées ci-après sont consolidées.

En milliers d'euros	Capital	Capitaux propres autres que capital	Capital détenu %	Valeur inventaire brute	Valeur inventaire nette
SOCIETES					
1/ Filiales françaises					
AILE MEDICALE	72	1.117	99,93%	1.886	1.886
SYNERGIE PROPERTY	5.000	74	99,93%	5.000	5.000
2/ Filiales étrangères					
SYNERGIE ITALIA (Italie)	2.500	8.034	85,00%	3.437	3.437
SYNERGIE BELGIUM (Belgique)	250	31.151	99,00%	7.911	7.911
SYNERGIE INTERNATIONAL EMPLOYMENT	40.000	25.051	100,00%	64.561	64.561
SOLUTIONS (Espagne) ⁽¹⁾					
3/ Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de SYNERGIE					
Autres filiales et participations				2.646	906
TOTAL				85.441	83.701

(1) SIES est une holding détenant les participations dans les autres filiales étrangères du Groupe

En milliers d'euros	Prêts et avances	Cautions et avals donnés	C.A. exercice 2015	Résultat net exercice 2015	Dividendes encaissés par SYNERGIE en 2015
SOCIETES					
1/ Filiales françaises					
AILE MEDICALE	-	-	18.412	948	-
SYNERGIE PROPERTY	706	4.520	954	323	-
2/ Filiales étrangères					
SYNERGIE ITALIA (Italie)	11.195	-	210.962	3.667	1.020
SYNERGIE BELGIUM (Belgique)	-	1.429	204.468	7.152	4.950
SYNERGIE INTERNATIONAL EMPLOYMENT SOLUTIONS (Espagne)	508	1.845	-	(369)	-
3/ Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de SYNERGIE					
Autres filiales et participations	60.289	11.181			351
TOTAL	72.698	18.975			6.321

NOTE
35

Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement survenu postérieurement à la clôture de l'exercice et jusqu'à la date d'établissement des comptes n'est susceptible de venir modifier l'assertion précédente.

V. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE SYNERGIE S.A.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SYNERGIE tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I- OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II.- JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants faisant l'objet d'informations dans l'annexe :

- Le paragraphe « Faits caractéristiques de l'exercice » précise les modalités de comptabilisation du Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi (CICE). Nous avons vérifié le caractère approprié de ce mode de comptabilisation.
- La note 5 de l'annexe mentionne les modalités d'évaluation des titres de participation conformément aux dispositions de l'article 332-3 du Plan comptable général. Dans le cadre de nos travaux, nous avons apprécié les hypothèses retenues.
- La note 6 de l'annexe précise les modalités de reconnaissance du chiffre d'affaires et d'évaluation des créances. Nous avons vérifié le caractère approprié des hypothèses et revu les modalités de calcul mises en oeuvre.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III- VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre

société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 15 avril 2016

Les Commissaires aux comptes
Membres de la Compagnie régionale de Paris

JM AUDIT ET CONSEILS

FIGESTOR

Abdoullah LALA

Pierre LAOT

Laurent GUEZ

VI. DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Paris, le 6 avril 2016

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

Daniel AUGEREAU
Président Directeur Général